



publique du Sénégal

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



REVISION DES CONDITIONS TARIFAIRES DE COMASEL LOUGA POUR LA PERIODE 2021-2025

Document de consultation publique

Table des matières

INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA CONCESSION ET DU MODELE	8
1.1 Contexte	8
1.2. Le modèle d'électrification rurale.....	9
CHAPITRE II : SYNTHESE DU BILAN DE COMASEL LOUGA	12
2.1 Situation du Marché	12
2.1.1 Localités et ménages électrifiés	12
2.1.2 L'évolution de la puissance souscrite auprès de Senelec	13
2.1.3 L'évolution de l'énergie consommée.....	13
2.1.4 L'évolution de la clientèle	15
2.2 Situation des Investissements.....	18
2.2.1 Le niveau de réalisation physique des investissements.....	18
2.2.1.1 Installation des lignes Moyenne Tension	18
2.2.1.2 Installation des lignes Basse Tension.....	18
2.2.1.3 Installation des postes de transformation.....	19
2.2.1.4 Installation des kits solaires	19
2.2.2 Les dépenses d'investissement.....	21
2.3 Situation de l'Exploitation.....	23
2.3.1 Le chiffre d'affaires de la période 2013-2017.....	23
2.3.1 Les charges d'exploitation	25
2.4 Situation Financière	27
2.4.1 Analyse de l'exploitation.....	27
2.4.2 Analyse du bilan	30
2.5 Appréciation de l'adéquation de la formule de contrôle des revenus.....	30
3.1 Détermination des revenus requis de référence	31
3.2 Indexation des revenus requis.....	32
3.2.1 Indexation des tarifs	32
3.2.1.1 Composante énergétique	32
3.2.1.2 Paramétrage de la formule d'indexation.....	32
3.2.1.3 Formule d'indexation.....	32
3.2.1.4 Périodicité d'indexation.....	33
3.2.2 Composante non énergétique	33
ANNEXE : Bilan COMASEL Louga	34

TABLEAUX

Tableau 1 - Participation de l'utilisateur à l'investissement	10
Tableau 2 - Tarifs maximum applicables par niveau de service.....	10
Tableau 3 - Redevance tableau et remboursement installations intérieures par niveau de service	11
Tableau 4 - Nombre de localités prévues et électrifiées sur la période 2013-2020	12
Tableau 5 - Nombre de ménages prévus et raccordés sur la période 2013-2020	13
Tableau 6 - Evolution de l'Appel de Puissance	13
Tableau 7 - Vente d'électricité sur la période 2013-2020.....	13
Tableau 8 - Analyse comparative de la consommation d'énergie par niveau de service.....	15
Tableau 9 - Clients raccordés par niveau de service sur la période 2013-2020	16
Tableau 10 - Evolution de la consommateur unitaire moyenne de la clientèle.....	17
Tableau 11 - Suivi des installation des lignes moyenne tension (nombre de kilomètres)...	18
Tableau 12 - suivi des installation des lignes Basse Tension (nombre de kilomètres)	19
Tableau 13 - Suivi installation des postes de transformation	19
Tableau 14 - Suivi installation des kits solaires	19
Tableau 15 - Etat d'exécution du budget d'investissement.....	21
Tableau 16 - Niveau de mobilisation des ressources prévues dans	22
Tableau 17 - Prévision et réalisation du chiffre d'affaires (en millions de FCFA)	23
Tableau 18 - Evolution du chiffre d'affaires	24
Tableau 19 - Analyse comparative des réalisations et projections des charges d'exploitations sur la période 2013-2017 (en milliers de FCFA)	25
Tableau 20 - Evolution des soldes significatifs de gestion	27
Tableau 21 - Evolution des charges d'exploitation (en milliers de FCFA)	28
Tableau 22 - Répartition des charges d'exploitation	29
Tableau 23: Ratios d'équilibre de la structure de financement de COMASEL Louga.....	30
Tableau 24 - Synthèse des bilans sur la période 2018-2020	30

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des ventes par niveau de service	14
Graphique 2 : Chiffre d'affaires projeté et réalisé	23
Graphique 3 : Evolution Chiffre d'affaires de COMASEL Louga	24
Graphique 4 : Evolution du Chiffre d'Affaires et du Résultat net	27
Graphique 5 : Evolution du Chiffre d'Affaires et des charges d'exploitation	28
Graphique 6 : Répartition des charges d'exploitation	29

SIGLES ET ABREVIATIONS

ASC	Avance Sur Consommation
ASER	Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale
CC	Cahier des charges
CRSE	Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité
DEL	Directeur de l'électricité
COMASEL LOUGA	Compagnie Marocco-Sénégalaise de l'Électricité – Louga
MFCFA	Millions de FCFA
PTF	Partenaires techniques et financiers
RER	Redevance d'électrification rurale
TCO	Taxe communale
VNC	Valeur nette comptable
kWc	kilo Watt crête
kW	kilo Watt
Wh	Watt heure
MWh	Méga Watt Heure
FCFA	Franc Communauté Française d'Afrique
TCAM	Taux de Croissance Annuelle Moyen
mm²	milli mètre carré
km²	Kilo mètre carré
S1	Service 1
S2	Service 2
S3	Service 3
S4	Service 4
Kv	Kilo volt
KVa	Kilo Volt ampère
BT	Basse Tension
MT	Moyenne Tension

INTRODUCTION

La loi n° 98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'électricité a créé un cadre institutionnel et réglementaire destiné à attirer les investissements privés, à travers un modèle de partenariat public et privé, pour le développement du secteur de l'électricité.

Dans le cadre de la promotion de l'électrification rurale, il a été créé l'Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale (ASER) dont la mission est de soutenir un large programme d'électrification rurale fondé sur la mise en concession du service public de l'électricité. A cet effet, le territoire national a été divisé en zones géographiques dénommées Concessions dont l'aménagement et l'exploitation doivent être confiés à des opérateurs privés, choisis à la suite d'appels d'offres internationaux.

Dans ce cadre, la Concession Louga-Linguère-Kébémér a été attribuée à l'Office National de l'Électricité (ONE) du Maroc. Le Contrat de Concession avec l'Etat du Sénégal a été signé le 19 novembre 2009.

Aux termes de l'article 28 de la loi n° 98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'électricité, la Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité (CRSE) détermine la structure et la composition des tarifs applicables par les entreprises titulaires de licence ou de concession.

En application de cette disposition, la Commission a fixé, par Décision n°2012-04 du 02 août 2012, les conditions tarifaires relatives aux prix plafonds de vente d'électricité applicables par COMASEL Louga dans la Concession d'électrification rurale Louga-Linguère-Kébémér sur une période de cinq (05) ans.

A la fin de cette période, ces conditions tarifaires sont révisées conformément à la loi n° 98-29 susvisée et au décret n° 98-335 du 21 avril 1998 relatif aux principes et procédures de détermination et de révision des conditions tarifaires, après consultation des parties prenantes, notamment COMASEL Louga.

Dans ce cadre, la Commission a démarré le processus de révision des conditions tarifaires de COMASEL Louga pour la période 2021-2025. COMASEL Louga a soumis, le 21 mai 2020 la version finale du bilan de son exploitation sur la période 2013-2020. A la demande du Ministère en charge de l'Énergie, une réunion d'échanges entre la CRSE, COMASEL, la Direction de l'Électricité et l'ASER a été tenue le 08 juillet 2021 à l'effet d'harmoniser certaines données soumises par l'opérateur à celles détenues par l'ASER. A la suite de la réunion, COMASEL a procédé à certains ajustements. Les échanges entre la CRSE et COMASEL sur les ajustements ont permis de finaliser les données du bilan le 29 juillet 2021.

Le présent document de consultation publique présente la Concession, fait la synthèse du bilan de COMASEL Louga et expose la méthodologie de révision.

L'objet de la consultation publique est de recueillir les avis des acteurs concernés sur les éléments contenus dans ce document. La consultation a lieu du 13 août 2021 au 13 septembre 2021.

La Commission invite toute personne intéressée à formuler, au plus tard, le 13 septembre 2021 à 16 heures, des observations, commentaires ou recommandations sur les éléments contenus dans le présent document :

- par courrier adressé au Président de la Commission, Ex-Camp Lat Dior, BP 11701 Dakar ;
- par courrier électronique à l'adresse consultation@crse.sn
- en demandant à être entendue par la Commission, la requête devant être déposée au plus tard le 13 septembre 2021.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA CONCESSION ET DU MODELE

1.1 Contexte

Dans le cadre de la politique d'accès à l'électrification rurale, le Gouvernement du Sénégal, en dehors du périmètre attribué à Senelec, a divisé le territoire national en Concessions dont les six (06) ont été attribuées à des opérateurs privés, à la suite d'appel d'offres international et les quatre (04) restant, versées dans le périmètre de Senelec. Pour la mise en œuvre de cette politique, l'Etat du Sénégal a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'électrification rurale à l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER).

L'Office National d'Electricité du Maroc (ONE) a été ainsi choisi pour l'exploitation de la concession Louga-Linguère-Kébémér. Le contrat de concession d'électrification rurale entre l'Etat du Sénégal et le Groupement a été signé le 19 novembre 2009, pour une durée de 25 ans renouvelable. La société de projet Compagnie Marocco-Sénégalaise de l'Electricité – Louga (COMASEL Louga), fut ensuite créée le 22 novembre 2011 pour le développement et l'exploitation de la concession.

Pour accélérer l'atteinte des résultats escomptés en termes de taux de desserte et de lutte contre la pauvreté en milieu rural, divers outils d'aide à l'investissement ont été mis en place. Parmi ces outils figure, outre une fiscalité allégée, la possibilité d'accès à des subventions d'investissement. Le Fonds d'Electrification Rurale créé par décret n° 2006-247 du 21 mars 2006 constitue ainsi le mécanisme destiné au financement du développement de l'électrification rurale au Sénégal à travers, entre autres, l'octroi de subventions d'investissements aux opérateurs d'électrification rurale.

Par ailleurs, la stratégie d'électrification rurale est structurée autour de deux axes principaux :

- un partenariat public/privé durable construit dans un cadre concurrentiel et soutenu par les partenaires au développement ;
- le décloisonnement sectoriel de l'électrification rurale pour maximiser ses effets sur la réduction de la pauvreté et la participation des acteurs locaux à la stratégie.

Le Contrat de Concession entre l'Etat du Sénégal et l'ONE est bâti sur ces deux axes et intègre les outils d'aide au financement.

COMASEL Louga bénéficie ainsi d'une subvention dont les conditions et modalités de versement sont définis dans une convention de financement et un acte d'engagement qui font partie intégrante du Contrat de Concession. L'acte d'engagement stipule que « *Le Maître d'ouvrage délégué s'engage à payer au Concessionnaire le montant de la subvention du FER en échange du raccordement ou de la mise en service électrique du nombre total d'abonnés, soit un nombre de onze mille huit cent vingt-six (11 826) abonnés, sur lequel le Concessionnaire s'est engagé au titre de ses obligations dans le périmètre de la Concession, dans un délai de trente-six (36) mois à compter de la date de mise en vigueur du Contrat de concession* ».

La Convention de financement précise les conditions et modalités de paiement de la subvention, donne le programme d'investissement nécessaire pour l'atteinte de ces objectifs du Programme Prioritaire d'Electrification Rurale de la concession (PPER), et le plan de financement desdits investissements.

1.2. Le modèle d'électrification rurale

Le périmètre du concessionnaire couvre l'ensemble des localités rurales des départements de Louga, Linguère, Kébémér à l'exclusion de celles contenues dans le périmètre de Senelec. Elle polarise trente-cinq (35) communes rurales. Le territoire concédé s'étend sur une superficie d'environ 29 000 km².

La région de Louga est une zone à vocation essentiellement agropastorale. L'activité économique reste dominée par l'agriculture et l'élevage qui occupent plus de 80% de la population¹.

La réalisation du programme de développement de l'accès aux services électriques dans la concession nécessite la réalisation des travaux d'équipement en :

- extension de ligne MT ;
- poste MT/BT ;
- réseaux BT, centrale autonome avec groupe diésel ; et
- systèmes solaires photovoltaïques.

COMASEL Louga est responsable du choix des moyens humains, technologiques et logistiques nécessaires à la fourniture de l'électricité.

Par ailleurs, l'accès à l'électricité pour les services de base devra être développé à travers les services domestiques, professionnels (atelier de mécanique, menuiserie métallique, moulins à mil, irrigation etc...), communautaires et dans le cadre de partenariats ciblés de type Projets Energétiques Multisectoriels (PREMs). Il est cependant à souligner que les projets de types PREMs ne sont pas développés au niveau de la Concession Louga-Linguère-Kébémér.

Afin de permettre aux populations de disposer de l'électricité tout en préservant la viabilité financière de l'opérateur, une gamme de quatre (4) niveaux de service électrique a été proposée. Cette gamme de service a été définie par rapport à la demande et aux capacités financières des ménages.

Le modèle était également bâti sur le préfinancement et la réalisation des installations intérieures par le Concessionnaire. Toutefois, il est à noter que la réalisation des installations intérieures par le Concessionnaire est devenue optionnelle avec les dispositions de l'Avenant n°1 au Contrat de Concession qui consacre l'harmonisation tarifaire.

L'énergie électrique devra être délivrée en Basse Tension (BT) continue par un générateur solaire photovoltaïque autonome ou en BT alternative par un réseau Basse Tension.

Le concessionnaire est autorisé à percevoir auprès des usagers un apport initial fixé par Décision de la Commission, avant la connexion au service de l'électricité. Cet apport est composé d'une avance sur consommation remboursable, limitée à deux (2) mensualités et d'une participation non remboursable de l'utilisateur à l'investissement pour les installations intérieures. Les montants maximums de ces frais sont fixés ainsi qu'il suit :

¹ANDS – Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Louga – Situation Economique Sociale Régionale 2017-2018 Septembre 2020

Tableau 1 - Participation de l'utilisateur à l'investissement

Niveau de service offert	Clients au forfait			Autres clients	
	Service 1	Service 2	Service 3	Service 4 (réseau)	Service 4 (kit solaire)
Puissance mise à disposition	Inférieure ou égale à 50 W pour le service réseau et 50Wc pour le kit solaire	Comprise entre 50 W et 90 W inclus pour le service réseau et entre 50Wc et 75Wc pour le kit solaire	Comprise entre 90 W et 180 W inclus pour le service réseau et entre 75Wc et 150Wc pour le kit solaire	Plus de 180 W	Plus de 150 Wc
Participation de l'utilisateur à l'investissement :	12 000 FCFA	22 500 FCFA	39 000 FCFA	66 000 FCFA	66 000 FCFA

En outre, COMASEL Louga est autorisé à appliquer aux usagers, les tarifs maximums mensuels fixés ci-après, par la Commission, sur la base de la puissance mise à leur disposition, au titre du paiement de l'énergie consommée.

Tableau 2 - Tarifs maximum applicables par niveau de service

Niveau de service offert	Clients au forfait			Autres clients	
	Service 1	Service 2	Service 3	Service 4 (réseau)	Service 4 (kit solaire)
Puissance mise à disposition	Inférieure ou égale à 50 W pour le service réseau et 50Wc pour le kit solaire	Comprise entre 50 W et 90 W inclus pour le service réseau et entre 50Wc et 75Wc pour le kit solaire	Comprise entre 90 W et 180 W inclus pour le service réseau et entre 75Wc et 150Wc pour le kit solaire	Plus de 180 W	Plus de 150 Wc
Composante Energétique clients usage domestique réalisant son installation intérieure	2 679 FCFA/mois	4 945 FCFA/mois	9 272 FCFA/mois	137 FCFA/kWh	96 FCFA/Wc/mois

Enfin, COMASEL Louga est autorisé à percevoir, au titre du remboursement du préfinancement des installations intérieures et de la redevance de location du tableau client, les montants présentés ci-après.

Tableau 3 - Redevance tableau et remboursement installations intérieures par niveau de service

Niveau de service offert	Clients au forfait			Autres clients	
	Service 1	Service 2	Service 3	Service 4 (réseau)	Service 4 (kit solaire)
Puissance mise à disposition	Inférieure ou égale à 50 W pour le service réseau et 50Wc pour le kit solaire	Comprise entre 50 W et 90 W inclus pour le service réseau et entre 50Wc et 75Wc pour le kit solaire	Comprise entre 90 W et 180 W inclus pour le service réseau et entre 75Wc et 150Wc pour le kit solaire	Plus de 180 W	Plus de 150 Wc
Redevance tableau	665 FCFA	665 FCFA	665 FCFA	707 FCFA	707 FCFA
Remboursement du préfinancement des installations intérieures	671 FCFA	811 FCFA	1 411 FCFA	- FCFA	- FCFA

CHAPITRE II : SYNTHÈSE DU BILAN DE COMASEL LOUGA

2.1 Situation du Marché

2.1.1 Localités et ménages électrifiés

Sur les trois premières années de la période tarifaire (2013-2017), COMASEL Louga devait exploiter 372 localités dont 254 localités électrifiées en réseau et 118 localités équipées en systèmes photovoltaïques individuels. A fin 2015, COMASEL Louga a électrifié 344 localités (216 localités en réseau et 128 localités en solaire), soit 92,5 % de l'objectif. En 2016, il a électrifié un autre village au réseau ; portant ainsi le nombre de localités desservies à 345 et le niveau d'atteinte de l'objectif à 92,7%.

Outre ces 345 localités, COMASEL Louga a reçu, en 2005, de l'ASER 2 villages de transfert équipés de centrales solaires ; ce qui porte à 347 son portefeuille de localités exploitées.

Il faut toutefois préciser que le nombre de localités à électrifier n'est pas un objectif contractuel, mais une cible que l'opérateur, dans ses projections, a estimé devoir desservir pour atteindre le nombre d'abonnés fixé dans le PPER.

Ainsi, sur un objectif de 11 826 ménages à électrifier sur la période 2013-2015, COMASEL Louga en a raccordé 796 (504 clients au réseau et 292 clients au solaire) ; soit un taux d'atteinte de 6,7 % de l'objectif du Programme Prioritaire d'Electrification Rurale (PPER).

Sur la période tarifaire 2013-2017, COMASEL Louga a raccordé 5 666 clients (53 57 clients au réseau et 309 clients au solaire), soit 47,9% de l'objectif fixé dans le PPER.

Sur la période 2018-2020, COMASEL Louga a raccordé 4 918 nouveaux clients au réseau.

Globalement, sur la période 2013-2020, COMASEL Louga a raccordé 10 584 clients (y compris les 3 027 clients issus des villages transférés) dont 10 275 au réseau et 309 solaires. Ainsi, il a atteint 89,5% des objectifs du PPER. Ces données ne tiennent pas compte des 770 clients qui ont signé des contrats d'abonnement mais qui, au 31 décembre 2020, n'ont pas encore été raccordés.

Il est toutefois à noter que 246 clients raccordés au réseau ainsi que l'ensemble des clients solaires ont été résiliés pour cause de cumul d'impayés. Ainsi, le nombre de clients actifs au 31 décembre 2020 se chiffre à 10 029.

Les tableaux ci-dessous présentent le nombre de localités et le nombre de ménages concernés sur la période 2013-2020.

Tableau 4 - Nombre de localités prévues et électrifiées sur la période 2013-2020

Eléments		2 013	2 014	2 015	Total 2013-2015	Réalisation à fin 2015 par rapport aux objectifs	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2013-2020	Réalisation à fin 2020 par rapport aux objectifs
MT + Distribution réseau (+ solaire éventuel)	Projections	40	65	149	254	85,0%						254	85,43%
	Réalisation	94	24	98	216		1					217	
Solaire seul	Projections	4	10	104	118	108,5%						118	108,5%
	Réalisation	-	2	126	128							128	
Total	Projections	44	75	253	372	92,5%	-	-	-	-	-	372	92,7%
	Réalisation	94	26	224	344		1	-	-	-	-	345	

Tableau 5 - Nombre de ménages prévus et raccordés sur la période 2013-2020

Eléments		2013	2014	2015	Total 2013-2015	Réalisation à fin 2015 par rapport au PPER	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2013-2020	Réalisation à fin 2020 par rapport au PPER
MT + Distribution réseau (+ solaire éventuel)	Projections	1 680	2 445	5 849	9 974	5,1%						9 974	103,02%
	Réalisation			504	504		3 295	1 558	1 563	1 929	1 426	10 275	
Solaire seul	Projections	109	90	1 653	1 852	15,8%						1 852	16,7%
	Réalisation		5	287	292		9	8				309	
Total	Projections	1 789	2 535	7 502	11 826	6,7%	-	-	-	-	-	11 826	89,5%
	Réalisation	-	5	791	796		3 304	1 566	1 563	1 929	1 426	10 584	

2.1.2 L'évolution de la puissance souscrite auprès de Senelec

La puissance souscrite auprès de Senelec correspond à la puissance totale demandée par COMASEL Louga à Senelec pour l'alimentation de ses différents villages raccordés au réseau.

L'appel de puissance projeté à fin 2017 devrait s'établir à 1 893 kW contre une réalisation de 816 kW, soit un retard en valeur relative de 56,9% correspondant à 1078 kW. Ce retard s'explique par la faiblesse de la desserte constatée dans la concession mais également du niveau de consommation des usagers. A la fin de l'année 2020, COMASEL Louga a souscrit à une puissance équivalente à 1 587 kW.

Tableau 6 - Evolution de l'Appel de Puissance

Libellé	2013		2014		2015		2016		2017		2018	2019	2020	Ecart fin 2017	
	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Réalisat°	Réalisat°	Réalisat°	Valeur	%
Appel pointe	264	-	651	-	2 031	273	2 067	604	2 104	907	1 327	1 507	1 711	1 197	56,9%
Appel hors pointe	213	-	521	-	712	35	727	55	741	70	91	101	124	671	90,6%
Appel de puissance	237	-	586	-	1 828	246	1 860	544	1 893	816	1 236	1 406	1 587	1 078	56,9%

2.1.3 L'évolution de l'énergie consommée

COMASEL Louga a démarré ses activités réseaux en 2015 avec une consommation de 38 MWh qui a atteint 3 249 MWh en 2017. Cette consommation est passée à 8 577 MWh en 2020. Au total, sur la période 2013-2020, les ventes d'électricité se sont établies à 23 593 MWh et ont globalement augmenté à un taux annuel moyen de 116,8%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ventes sur la période.

Tableau 7 - Ventes d'électricité sur la période 2013-2020

Eléments	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	TCAM
Ventes projetées MWH	804,7	1 943,0	5 942,0	5 993,7	6 045,9	-	-	-	-	
Ventes réalisées MWH	-	-	38,0	573,1	3 248,9	4 767,6	6 388,7	8 576,8	23 593,1	116,8%

La consommation par niveau de service a enregistré des évolutions ci-après :

- le service 1, avec une croissance moyenne de 90,9% par an, représente 8,9% des consommations globales de la période ;
- le service 2, avec une croissance moyenne de 163,6% par an, représente 0,1% des

consommations de la période ;

- le service 3 a enregistré une évolution de 78,8 % par an et représente 1,4% des consommations totales de la période ;
- le service 4 a moyennement augmenté de 128,2% sur la période et représente 86,3% des consommations globales des usagers de la concession ;
- le service 4 usage productif a augmenté de 119,5% et représente 2,9% des consommations de la période ;
- l'éclairage public a progressivement régressé au taux moyen de 9,7% et représente 0,4% des consommations de la période.

Graphique 1 : Répartition des ventes par niveau de service

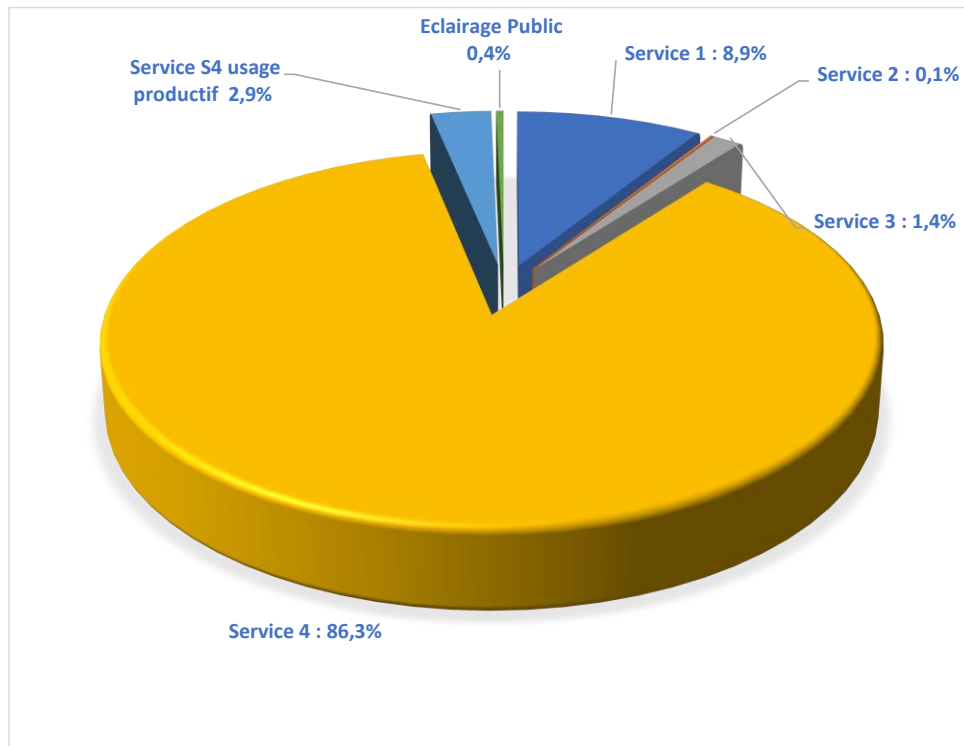


Tableau 8 - Analyse comparative de la consommation d'énergie par niveau de service

Consommations par niveau de service en MWh		2013	2014	2015	2016	2017	2020	Total 2013-2017	2018	2019	2020	Totale 2013-2020
Service 1	Projections	51,55	128,16	402,19	405,31	408,47		1 396				
	Réalisations	0	0	9	95	241	855	345	410	539	855	2 149
	Ecart		- 51,55	- 128,16	- 392,95	- 310,31	- 167,47		-1 050			
		-100%	-100%	-98%	-77%	-41%		-75%				
Service 2	Projections	116,42	289,34	481,54	485,32	489,13		1 862				
	Réalisations	-	-	0,48	2,00	2,00	425,00	4	280	310	425	1 019
	Ecart		- 116,42	- 289,34	- 481,06	- 483,32	- 487,13		-1 857			
		-100%	-100%	-100%	-99,6%	-99,6%		-99,8%				
Service 3	Projections	146,78	365,90	1 007,42	1 013,09	1 018,82		3 552				
	Réalisations	-	-	4,10	18,00	31,32	240,00	53	210	216	240	719
	Ecart		- 146,78	- 365,90	- 1 003,32	- 995,09	- 987,50		-3 499			
		-100%	-100%	-100%	-98%	-97%		-98%				
Service 4	Projections	199,39	495,26	3 154,09	3 184,69	3 215,60		10 249				
	Réalisations	0	0	21	423	2887	6768	3 331	3 746	5 122	6 768	18 967
	Ecart		- 199,39	- 495,26	- 3 133,09	- 2 761,69	- 328,60		-6 918			
		-100%	-100%	-99%	-87%	-10%		-67%				
Service 4 usage productif	Projections	272,56	628,73	850,63	858,79	867,03		3 478				
	Réalisations	-	-	1,17	30,89	80,26	287,76	112	114	201	288	714
	Ecart		- 272,56	- 628,73	- 849,46	- 827,90	- 786,78		-3 365			
		-100%	-100%	-100%	-96%	-91%		-97%				
Eclairage Public	Projections	18,00	35,57	46,08	46,48	46,89		193				
	Réalisations	0	0	2	4	7	1	14	8	1	1	24
	Ecart		- 18,00	- 35,57	- 44,04	- 42,28	- 39,57	0	-179			
			-100%	-96%	-91%	-84%		-93%				
Total	Projections	805	1 943	5 942	5 994	6 046	-	20 729				
	Réalisations	-	-	38	573	3 249	8 577	3 860	4 768	6 389	8 577	23 593
	Ecart		- 805	- 1 943	- 5 904	- 5 421	- 2 797		-16 869			
		-100%	-100%	-99%	-90%	-46%		-81%				

2.1.4 L'évolution de la clientèle

Sur la période 2013 à 2017, le nombre d'abonnés domestiques et sociaux productifs confondus s'établit à 5 666 clients contre une projection de 12 022 clients, soit un écart de 6 357 clients et un taux de réalisation de 47,12 % par rapport à la cible.

Globalement, un retard moyen de 53% par rapport aux projections à fin 2017 a été observé. Par niveau de service, on note un retard des raccordements par rapport aux projections. Le nombre de clients projeté par niveau de service n'a pas été atteint pour l'essentiel à l'exception des clients de service 4 où on note un niveau d'atteinte de 98% des projections à fin 2017.

Toutefois, des performances enclenchées à partir de 2017 se sont poursuivies et ont permis d'atteindre 10 584 clients raccordés à fin 2020 ; soit 88% de la cible en 2017.

Tableau 9 - Clients raccordés par niveau de service sur la période 2013-2020

Clients raccordés		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Service 1	Projections	358	890	2 793	2 815	2 837			
	Réalisations	-	5	346	702	783	1 056	1 440	1 969
	Ecarts	- 358	- 885	- 2 447	- 2 113	- 2 053			
		-100%	-99%	-88%	-75%	-72%			
Service 2	Projections	553	1 371	2 199	2 217	2 235			
	Réalisations	-	-	23	42	48	216	219	281
	Ecarts	- 553	- 1 371	- 2 176	- 2 175	- 2 187			
		-100%	-100%	-99%	-98%	-98%			
Service 3	Projections	278	693	1 908	1 919	1 930			
	Réalisations	-	-	52	168	212	453	455	462
	Ecarts	- 278	- 693	- 1 856	- 1 751	- 1 717			
		-100%	-100%	-97%	-91%	-89%			
Service 4	Projections	475	1 123	4 606	4 650	4 695			
	Réalisations	-	-	373	3 184	4 615	5 443	6 983	7 811
	Ecarts	- 475	- 1 123	- 4 233	- 1 467	- 81			
		-100%	-100%	-92%	-32%	-2%			
Eclairage public	Projections	125	247	320	323	326			
	Réalisations	-	-	2	4	7	61	61	61
	Ecarts	- 125	- 247	- 318	- 319	- 318			
		-100%	-100%	-99%	-99%	-98%			
TOTAL	Projections	1 789	4 324	11 826	11 924	12 022	-	-	-
	Réalisations	-	5	796	4 100	5 666	7 229	9 158	10 584
	Ecarts	- 1 789	- 4 319	- 11 030	- 7 824	- 6 357			
		-100%	-100%	-93%	-66%	-53%			

La consommation moyenne annuelle de la clientèle est définie comme le rapport entre la consommation annuelle et le nombre de clients dans la concession. Elle est passée de 0,8 MWh en 2015 à 0,83 MWh en 2020, soit une progression moyenne de 41%.

Sur la période tarifaire 2013-2016, les consommations unitaires réalisées sont restées en deçà des projections

Le tableau ci-dessous donne les évolutions par année du ratio.

Tableau 10 - Evolution de la consommateur unitaire moyenne de la clientèle

Consommations unitaires		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TCAM 2013-2020
Service 1	Projections	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14				
	Réalisations			0,09	0,19	0,36	0,37	0,48	0,55	30,3%
Service 2	Projections	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26				
	Réalisations			0,10	0,17	0,11	8,24	17,22	60,71	132,2%
Service 3	Projections	0,53	0,53	0,53	0,53	0,53				
	Réalisations			0,24	0,17	0,70	4,88	9,00	21,82	90,3%
Service 4	Projections	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80				
	Réalisations			0,06	0,13	0,64	0,69	0,69	0,81	46,2%
Service sociaux productifs	Projections	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80				
	Réalisations			1,00	1,00	1,00	0,54	0,87	1,19	2,6%
Eclairage public	Projections	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14				
	Réalisations			1,00	1,00	1,00	0,13	0,02	0,02	-44,4%
TOTAL	Projections	0,45	0,45	0,50	0,50	0,50				2,8%
	Réalisations			0,08	0,15	0,61	0,69	0,72	0,83	41,0%

2.2 Situation des Investissements

Le Contrat de Concession signé entre l'Etat du Sénégal et l'ONE fait obligation à ce dernier de raccorder, dans un délai de trente-six mois (36) mois à compter de la date d'entrée en vigueur dudit contrat, onze mille huit cent vingt-six (11 826) abonnés. L'atteinte de cet objectif requière la disponibilité à temps des infrastructures de production, si besoin, de transport et de distribution, entre autres. C'est pourquoi le modèle d'électrification rurale est bâti sur le principe de réalisation de la quasi-totalité des investissements durant les trois (03) premières années de démarrage des activités (2013-2015).

L'analyse de la situation des investissements sera donc axée sur l'alignement de la stratégie d'investissement de COMASEL Louga à celle prévue par le modèle d'électrification rurale. Il s'agira ainsi de comparer les investissements projetés dans le modèle à ceux effectivement réalisés par l'opérateur. Cette analyse comparative portera à la fois sur le niveau de réalisation physique des investissements et sur le niveau d'exécution du budget d'investissements.

2.2.1 Le niveau de réalisation physique des investissements

2.2.1.1 Installation des lignes Moyenne Tension

COMASEL Louga s'était engagé à construire une infrastructure de 293 km de lignes MT sur la période 2013-2015.

À l'échéance de la période (2013-2015), COMASEL Louga avait à son actif 212 km de lignes MT sur les 293 km attendus ; soit 72% de l'objectif. Ce réseau a été renforcé de 4 km en 2016, portant ainsi la longueur totale de lignes MT à 293 km, et le taux de réalisation à 74%.

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'état de mise en œuvre de ces engagements.

Tableau 11 - Suivi des installations des lignes moyenne tension (nombre de kilomètres)

LIBELLE	2013		2014		2015		2016		2017		Total 2013-2020		Taux d'ex. %
	Project°	Réalisé°	Project°	Réalisé°	Project°	Réalisé°	Project°	Réalisé°	Project°	Réalisé°	Project°	Réalisé°	
Longueur en toute propriété	98	85	24	18	171	109	0	4	0	0	293	216	74%
CUMUL	98	85	122	103	293	212		216		216	293	216	74%

Source : bilan COMASEL Louga

Par ailleurs, 164 km de lignes MT issus des autres programmes d'électrification de l'Etat ont été transférés à COMASEL Louga par l'ASER. Ainsi, l'opérateur exploite à la date du 31 décembre 2020 un réseau de 457 km de ligne MT.

2.2.1.2 Installation des lignes Basse Tension

Le modèle prévoyait l'installation, par le concessionnaire, de 593 km de lignes BT sur la période 2013-2015.

Au terme de la période de trois (03) ans, COMASEL Louga a installé 197km de lignes BT sur les 593 km de ligne prévus ; soit taux d'exécution de 33%. En 2016, il a installé 65 km de lignes supplémentaires, portant ainsi les lignes BT à 262 km ; soit 44% des engagements.

Le niveau de réalisation est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 - suivi des installation des lignes Basse Tension (nombre de kilomètres)

LIBELLE	2013		2014		2015		2016		2017		Total 2013-2020		Taux d'ex. %
	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	
Longueur en toute propriété	57	127	79	26	457	44		65			593	262	44%
CUMUL	57	127	136	153	593	197	593	262	593	262	593	262	44%

Source : bilan COMASEL Louga

COMASEL Louga a également bénéficié d'un transfert par l'ASER de 44 km de lignes BT. L'opérateur exploite ainsi un réseau de 306 km de lignes BT.

2.2.1.3 Installation des postes de transformation

Le modèle était bâti sur l'installation de 252 postes de transformation sur la période 2013-2015. COMASEL Louga a installé, sur la période 2013-2015, 148 postes de transformation sur les 252 prévus ; soit un taux de réalisation de 58,7%. Il a ensuite installé 60 postes supplémentaires sur la période 2016-2019 ; portant ainsi le nombre de postes de transformation à 208, soit 82,5% de l'objectif.

le bilan des réalisations est consigné dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 - Suivi installation des postes de transformation

LIBELLE	2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		Total 2013-2020		Taux d'ex. %
	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	
Nombre de transformateurs	16	72	65	15	171	61		1	0	0	0	10	0	49	252	208	83%
CUMUL	16	72	81	87	252	148	252	149	252	149	252	159	252	208	252	208	83%

2.2.1.4 Installation des kits solaires

L'opérateur s'était engagé à équiper, sur la période 2013-2015, 1852 foyers, répartis dans 118 villages, en système photovoltaïque individuel.

Le concessionnaire, sur la période 2013-2015, a installé 292 kits solaires sur les 1852 kits prévus sur la période ; soit un taux d'exécution de 15,8%. Il a ensuite installé 106 kits supplémentaires entre 2016 et 2017, portant ainsi le parc de kit solaires à 398 ; soit 21% des objectifs. Ces kits sont répartis sur 128 localités. Ainsi, COMASEL s'est déployé, pour les kits solaires, au-delà des 118 villages prévus. Il n'y a pas eu d'installations de kits supplémentaires sur les années suivantes.

Le bilan des réalisations est le suivant :

Tableau 14 - Suivi installation des kits solaires

LIBELLE	2013		2014		2015		2016		2017		Total 2013-2020		Taux d'ex. %
	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	Project°	Réalisat°	
Nombre de kits solaires	0	0	199	5	1653	287		97		9	1852	398	21%
CUMUL	0	0	199	5	1852	292	1852	389	1852	398	1852	398	21%

Il est cependant à noter que COMASEL Louga a résilié tous ces contrats. Selon l'opérateur, la structuration de l'offre était devenue inadaptée du fait de « *la concurrence des fournisseurs qui proposaient des offres de moindre qualité dans le périmètre de la concession, des fraudes sur les installations qui entraînaient des décharges profondes des batteries avant terme* ». Cette situation, toujours selon l'opérateur, « *a entraîné des impayés de 44 millions de FCFA que les abonnés ont refusé de payer* ».

Toutefois, l'opérateur informe « *qu'une réflexion conjointe avec l'ASER est en cours pour revoir les conditions et les minimas techniques de relance de cette activité* ». Il n'a cependant pas fourni les perspectives qui se dégagent des échanges avec l'ASER.

Le niveau de réalisation des infrastructures de transport et de distribution d'électricité est globalement satisfaisant. Par contre, le niveau de réalisation des kits solaires est resté faible au terme des trois premières années.

Il est aussi à noter que des 254 villages à électrifier au réseau, 37 villages n'ont pas été desservis. Dès lors, se pose la question de savoir si ce gap n'est pas la conséquence du déficit d'investissement en réseau MT.

2.2.2 Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement de COMASEL Louga pour la période 2013-2015 est budgétisé à 9 211 millions FCFA. Les investissements réalisés au terme de ces trois années s'élèvent à 4 316 millions de FCFA ; soit un taux d'exécution de 47%.

Sur la période 2016-2020, COMASEL Louga a réalisé ou acquis des équipements et infrastructures pour un montant de 1 817 millions de FCFA, portant ainsi le total de ses investissements à 6 133 millions de FCFA.

Tableau 15 - Etat d'exécution du budget d'investissement

INVESTISSEMENTS (MFCFA)	PERIODE 2012-2020		ECARTS	
	Projections	Réalisations	MFCFA	Relatif (%)
Ligne Moyenne Tension	2 992	2 090	-902	-30%
Total Transport	2 992	2 090	-902	-30%
Transformateurs	0	572		
Lignes de distribution		1 598		
Branchement		1 309		
Total Distribution - Réseau ⁽¹⁾	4 563	3 479	-1 084	-24%
Points EP réseau		1,92		
Lampes		0,55		
Total Eclairage Public	254	2,47	-252	-99%
Panneaux et installations		63,58		
Régulations		184,58		
Batteries		10,21		
Total Système solaire	811	258	-553	-68%
Etudes et ingénierie		0		
Total Ingénierie	244	0	-244	-100%
Construction		79,76		
véhicules		136,97		
Matériel informatique		68,33		
Mobilier de bureau		17,21		
Total Structure	347	302	-45	-13%
TOTAL INVESTISSEMENT	9 211	6 133	-3 078	-33%

A la date du 31 décembre 2020, COMASEL Louga a exécuté 66,58% du budget d'investissement prévu pour la période 2013-2015, accusant ainsi un déficit d'investissement de 3 078 millions de FCFA.

Le déficit d'investissement restant et non expliqué suscite des interrogations quant à la mobilisation des ressources prévues dans le plan de financement. Pour rappel, COMASEL avait présenté un plan de financement de 9 211 millions destiné à couvrir le programme d'investissement.

Pour apporter une réponse à cette question, il a été procédé à l'évaluation du niveau de mobilisation des ressources qui devaient servir au financement des investissements. Les résultats de cette évaluation sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 16 - Niveau de mobilisation des ressources prévues dans le Plan de financement (en millions de FCFA)

Eléments	Prévisions	Réalisation	Ecart	Taux de mobilisation
Capital social	1 673	1 673	-	100%
Reports	69	69		100%
Autres fonds actionnaires	335	-	- 335	0%
Subvention	7 134	5 507	- 1 627	77,2%
Total	9 211	7 249	-1 962	78,7%

COMASEL Louga a mobilisé 7 249 millions de FCFA sur le montant de 9211 millions de FCFA prévu dans le plan de financement ; soit un taux de mobilisation de 78,7%. L'analyse par source de financement montre que :

- le capital social a été entièrement libéré ;
- un montant de 5 507 millions de FCFA a été mobilisé au titre de la subvention, soit 77,2% de l'enveloppe disponible ;
- les ressources attendues au titre de l'autofinancement pour 69 millions ont été mobilisées ;
- les autres fonds propres d'un montant de 335 millions de FCFA attendus des actionnaires n'ont également pas été mobilisés.

L'opérateur a mobilisé 7 249 millions de FCFA sur les financements attendus et investi pour 6 133 millions de FCFA ; soit 84,6% des ressources mobilisées.

Le déficit d'investissement de COMASEL Louga s'explique entre autres, d'une part, par la mobilisation partielle des ressources inscrites dans son plan de financement et d'autre part, par le fait qu'il n'a pas investi l'intégralité des financements mobilisés.

2.3 Situation de l'Exploitation

Il s'agira dans cette partie, d'apprécier le niveau d'atteinte du chiffre d'affaires projeté ainsi que le degré de maîtrise des charges d'exploitation en référence à celles budgétisées.

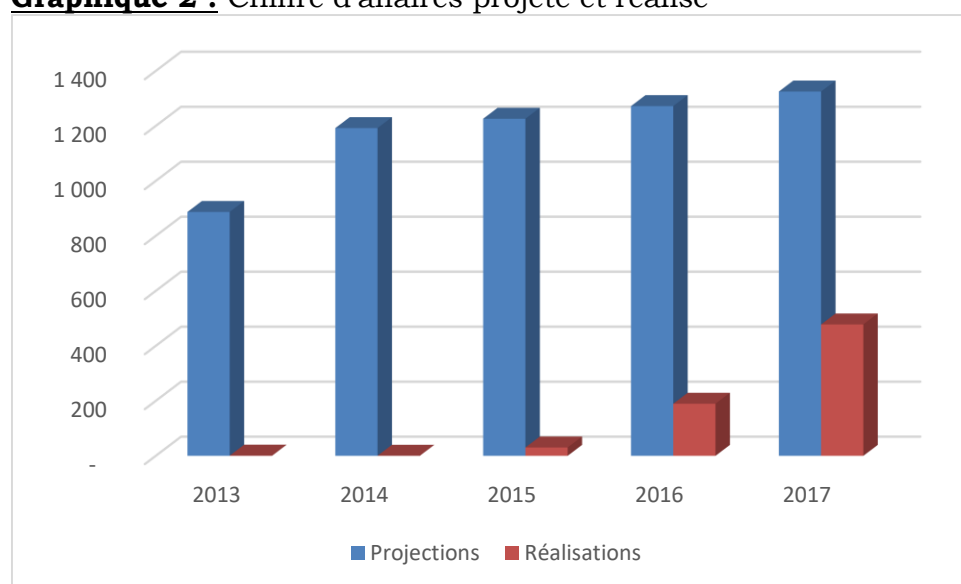
2.3.1 Le chiffre d'affaires de la période 2013-2017

COMASEL Louga a enregistré un faible niveau d'atteinte du chiffre d'affaires projeté, en attestent le tableau et le graphique ci-dessous.

Tableau 17 - Prévision et réalisation du chiffre d'affaires (en millions de FCFA)

Rubriques	EXERCICE					Période 2013-2017
	2013	2014	2015	2016	2017	
Projections	887	1 192	1 226	1 272	1 325	5 902
Réalisations	0,69	0,34	30,34	189,47	477,88	699
Ecart	- 886	- 1 192	- 1 196	- 1 083	- 847	- 5 203
Niveau d'atteinte du CA projeté	0,08%	0,03%	2,47%	14,90%	36,07%	11,84%

Graphique 2 : Chiffre d'affaires projeté et réalisé



Le modèle tarifaire projetait un chiffre d'affaires de 5 902 millions de FCFA sur la période 2013-2017. Au terme de cette période, COMASEL Louga a réalisé un chiffre d'affaires global de 699 millions ; soit un déficit de 5 203 millions de FCFA. COMASEL Louga a ainsi réalisé 11,84% du chiffre d'affaires prévu sur la période.

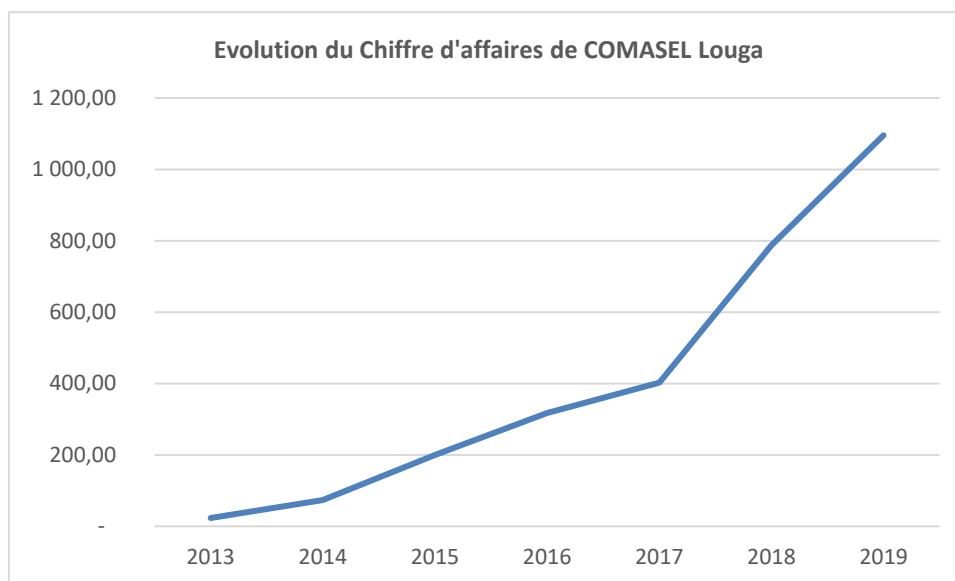
Toutefois, l'opérateur a enregistré sur la période 2017-2020 des performances commerciales assez significatives et continues qui se sont traduites par un TCAM de 39,6% du chiffre d'affaires. Ainsi, elle a atteint au titre de l'exercice 2020, un chiffre d'affaires de 1 300 millions de FCFA. Ces performances commerciales résultent des effets combinés de la hausse du nombre de clients et de celle de la consommation moyenne par client. A titre illustratif, sur la période 2018-2019, le nombre de clients a augmenté de 55,78% et la consommation moyenne par client, de 13,59%.

Le tableau et le graphique ci-dessous attestent des performances commerciales de l'opérateur.

Tableau 18 - Evolution du chiffre d'affaires

RUBRIQUE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffres d'affaires	693	343	30 342	189 467	477 882	811 778	984 695	1 300 869
Cumul Ch.d'affaires	693	1 036	31 378	220 845	698 727	1 510 505	2 495 201	3 796 070

Graphique 3 : Evolution Chiffre d'affaires de COMASEL Louga



Les augmentations assez significatives et continues du chiffre d'affaires sur la période 2017-2020 ont permis de porter le chiffre d'affaires global de COMASEL Louga, sur la période 2013-2020, à 3 796 millions de FCFA ; ce qui représente 64,32% du chiffre d'affaires prévu sur la période 2013-2017.

2.3.1 Les charges d'exploitation

L'analyse portera sur l'appréciation du niveau de maîtrise des charges d'exploitation en confrontant les réalisations aux projections.

Il est à noter, au préalable, qu'il y a une corrélation entre les projections initiales d'achat d'énergie et le niveau projeté de vente d'énergie. Pour une analyse comparative pertinente des projections par rapport aux réalisations, les projections initiales d'achat d'énergie seront corrigées au prorata des ventes réelles d'énergie. Les projections tenant compte de cette correction seront donc considérées dans l'analyse comparative.

Tableau 19 - Analyse comparative des réalisations et projections des charges d'exploitations sur la période 2013-2017 (en milliers de FCFA)

Charges d'exploitation	Projections initiales 2013-2017 (PI)	Projection initiales corrigé avec niveau des ventes et inv.	Réalisations 2013-2017 (R)	Ecart Réalisations / Projections initiales corrigées avec niveau des ventes	Ecart Réalisations / Projections initiales corrigées avec niveau des ventes d'énergie (%).
Achat d'énergie	1 286 404	364 661	655 056	290 395	79,6%
Achat combustibles	268 424	-	-	-	
Autres Consommations production	13 421	-	-	-	
Pièces et consommables / Production	-	-	-	-	
Pièces et consommables / Distribution	-	-	-	-	
Carburant / véhicules	22 500	22 500	37 365	14 865	66,1%
Maintenance / véhicule	2 700	2 700	13 209	10 509	389,2%
Consommables bureau, téléphone, etc.	10 000	10 000	73 743	63 743	637,4%
Formation	10 000	10 000	108 860	98 860	
Honoraires de gestion	-	-	39 838	39 838	
Assurance investissement	23 511	23 511	31 247	7 737	32,9%
Impôts et taxes	-	-	70 518	70 518	
Redevances ER (FER)	-	-	-	-	
Masse salariale	443 450	443 450	651 434	207 984	46,9%
Aléas	3 436	3 436	21 477	18 042	525,1%
TOTAL GENERAL CHARGES hors amortissem	2 083 846	880 257	1 702 748	822 491	93,4%

Les charges d'exploitation sur la période 2013-2017 s'élèvent à 1 702 millions de FCFA ; soit un dépassement de 822 millions de FCFA par rapport aux projections ajustées qui se chiffrent à 880 millions de FCFA.

Globalement, COMASEL Louga a enregistré au titre de ses charges d'exploitation, un dépassement de 93,4% par rapport aux projections ajustées du niveau des ventes d'électricité.

Ce dépassement s'explique par :

i) des charges d'un montant global de 110 millions de FCFA non prévues dans le modèle et supportées par COMASEL Louga dans le cadre de l'exploitation. Ces dépenses non prévues dans le modèle représentent 6,5% des charges d'exploitation totales de COMASEL Louga. Elles portent sur :

- les honoraires de gestion pour 39,8 millions de FCFA ;
- les impôts et taxes pour 70,5 millions de FCFA.

ii) des écarts constatés entre les dépenses prévisionnelles et celles réelles se rapportant à certains postes de charges, notamment :

- les achats d'électricité qui dépassent de 79,6% les budgets dédiés ;
- les achats de carburant qui dépassent de 66% les montants projetés ;
- les frais de maintenance qui avoisinent le quintuple du montant projeté ;
- les services extérieurs notamment, les achats de consommables de bureau, les frais de téléphone, etc. dépassent 7 fois le montant projeté ; et
- les charges de personnel qui excèdent de 46,9% le montant projeté ;
- les primes d'assurance qui dépassent de 33% les montants prévus.

COMASEL Louga, au terme de la période d'exploitation 2013-2017, a atteint 11,84% du chiffre d'affaires projeté et enregistré un dépassement de 93,4% des charges d'exploitation projetées hors amortissement.

2.4 Situation Financière

2.4.1 Analyse de l'exploitation

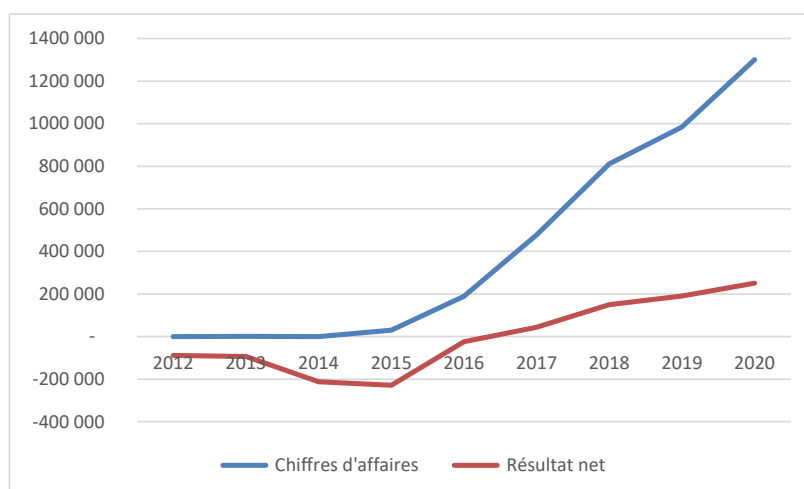
COMASEL Louga, du démarrage de ses activités à 2017, est resté très en deçà des chiffres d'affaires prévisionnels et a enregistré sur cette période, en continu, des pertes. Le cumul des pertes se chiffrait, au 31 décembre 2017, à 1 705 millions de FCFA.

La tendance s'est inversée à partir de 2017 avec une augmentation assez soutenue des niveaux de chiffre d'affaires au TCAM de 55,6% (référence 2017) consécutive à la hausse du nombre d'abonnés et à celle de la consommation moyenne par client. COMASEL Louga enregistre depuis cette date, des résultats bénéficiaires en augmentation continue au TCAM de 264% sur la période 2018-2020.

Tableau 20 - Evolution des soldes significatifs de gestion

RUBRIQUES	EXERCICES								
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffres d'affaires	-	693	343	30 342	189 467	477 882	811 778	984 695	1 300 869
Marge Brute	-	693	314	18 060	166 021	286 199	513 827	468 914	471 793
Valeur ajoutée	- 83 016	- 22 781	- 56 035	- 76 707	98 502	231 716	326 134	302 972	401 911
EBE	- 117 195	- 77 647	- 185 353	- 217 152	- 66 697	70 109	119 285	140 555	234 800
Résultat d'Exploitation	- 87 340	- 93 111	- 202 977	- 228 929	- 24 814	40 007	78 136	130 234	239 908
Résultat financier	- 771	- 319	6	279	1 592	6 577	74 734	65 536	53 391
Résultat AO	- 88 111	- 93 429	- 202 972	- 228 650	- 23 222	- 140 181	- 34 721	195 770	293 299
Résultat HAO	-	-	- 8 544	-	-	186 765	189 286	-	- 6 747
Résultat net	- 88 611	- 93 929	- 212 016	- 229 150	- 24 169	44 201	150 507	190 846	250 911

Graphique 4 : Evolution du Chiffre d'Affaires et du Résultat net



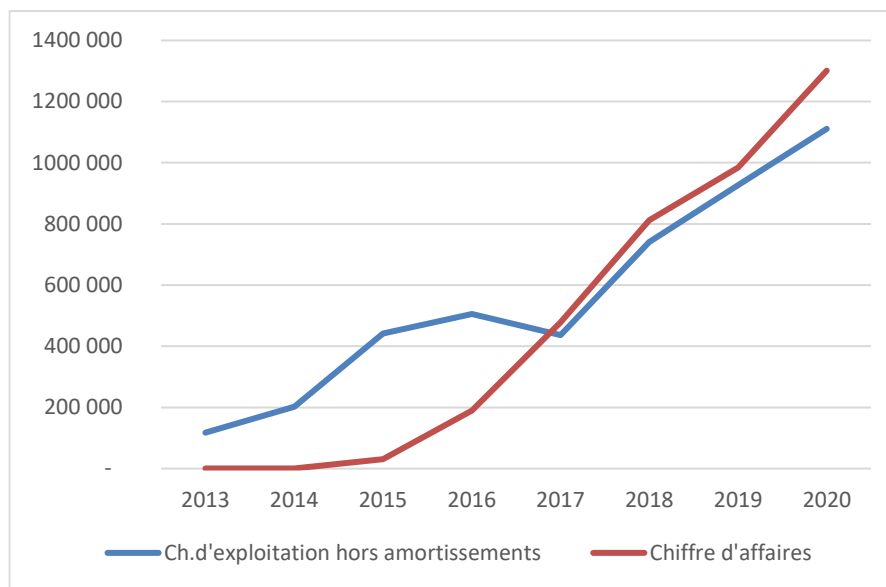
Après une spirale de pertes qui a duré du démarrage des activités en 2013 jusqu'à 2016, COMASEL Louga enregistre en continu, depuis 2017, des résultats bénéficiaires.

Tableau 21 - Evolution des charges d'exploitation (en milliers de FCFA)

CHARGES D'EXPLOITATION	EXERCICES								TOTAL	TCAM
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Achats d'énergie électrique	0	28 792	189 700	244 882	191 682	380 217	526 291	802 399	2 363 963	60,9%
Dépenses personnel	54 866	129 318	140 444	165 199	161 607	206 849	162 416	167 111	1 187 811	17,2%
Carburant	5 738	11 532	5 175	6 057	8 863	8 000	11 687	12 157	69 209	11,3%
Maintenance	357	1 217	1 669	5 091	4 875	2 521	2 683	6 563	24 976	51,6%
Consommables bureau, téléphone, etc	5 808	7 611	23 948	22 473	13 903	10 845	14 844	15 665	115 097	15,2%
Formation	39 168	5 822	20 823	24 430	18 617	21 466	25 487	21 242	177 055	-8,4%
Honoraires de gestion	3 238	8 355	11 146	9 097	8 002	52 689	96 120	63 086	251 733	52,8%
Assurance	3 267	4 073	7 534	8 062	8 311	6 048	10 194	13 663	61 152	22,7%
Fiscalité	1 944	1 912	36 095	15 684	14 883	4 598	50 223	7 489	132 828	21,2%
Redevances						29 303	24 990			-2,2%
Divers (aléas)	2 814	3 253	5 265	4 581	5 564	18 126	1 621	1 090	42 314	-12,7%
TOTAL	117 199	201 886	441 800	505 556	436 307	740 662	926 556	1 110 465	4 480 431	37,9%

Les charges d'exploitation de COMASEL Louga, hors amortissements et provisions ont enregistré sur la période 2013-2020, un TCAM de 37,9%.

Graphique 5 : Evolution du Chiffre d'Affaires et des charges d'exploitation



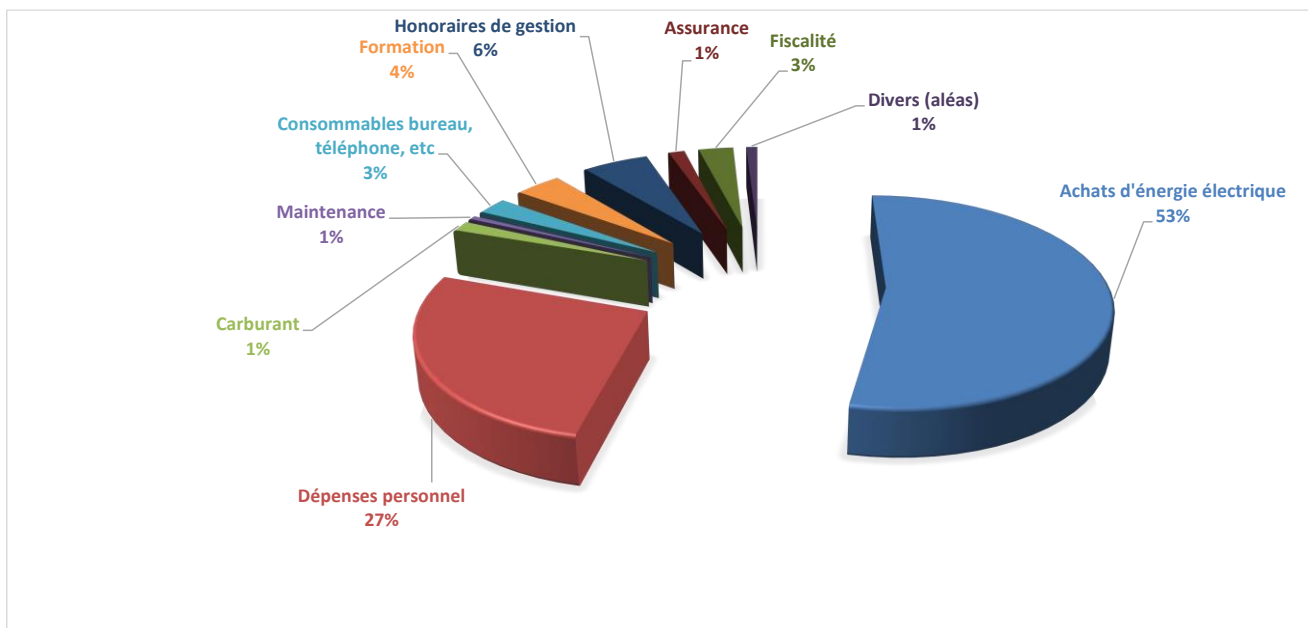
Avec une croissance annuelle moyenne de 193,5% de son chiffre d'affaires sur la période 2013-2020 et une maîtrise de l'évolution de ses charges d'exploitation à un TCAM de 37,9% sur la même période, COMASEL Louga est parvenu, à partir de 2017, à équilibrer son exploitation et à dégager, depuis cette date, des résultats bénéficiaires qui augmentent à un taux annuel moyen de 78,4%.

Par ailleurs, la structure des charges de COMASEL Louga fait état d'une prépondérance des achats d'énergie sur les autres postes de charge. Les achats d'énergie représentent 53% des charges d'exploitation.

Tableau 22 - Répartition des charges d'exploitation

CHARGES D'EXPLOITATION	EXERCICES								TOTAL
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Achats d'énergie électrique	0%	14%	43%	48%	44%	51%	57%	72%	53%
Dépenses personnel	47%	64%	32%	33%	37%	28%	18%	15%	27%
Carburant	5%	6%	1%	1%	2%	1%	1%	1%	2%
Maintenance	0%	1%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	1%
Consommables bureau, téléphone, etc	5%	4%	5%	4%	3%	1%	2%	1%	3%
Formation	33%	3%	5%	5%	4%	3%	3%	2%	4%
Honoraires de gestion	3%	4%	3%	2%	2%	7%	10%	6%	6%
Assurance	3%	2%	2%	2%	2%	1%	1%	1%	1%
Fiscalité	2%	1%	8%	3%	3%	1%	5%	1%	3%
Redevances						4%	3%	0%	1%
Divers (aléas)	2,4%	1,6%	1,2%	0,9%	1,3%	2,4%	0,2%	0,1%	0,9%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Graphique 6 : Répartition des charges d'exploitation



2.4.2 Analyse du bilan

La structure bilancielle de COMASEL Louga fait état :

- des capitaux permanents qui ont permis de financer les investissements et de dégager un FR de 2 802 millions de FCFA ;
- d'un Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de 1 418 millions entièrement couvert par le FR ; et
- d'une bonne liquidité permettant à l'opérateur de faire face à ses dettes à court terme.

Tableau 23: Ratios d'équilibre de la structure de financement de COMASEL Louga

Rubriques	Formule	2017	2018	2019	2020
Financement des immobilisations	Capitaux Permanents / Immobilisations	1,25	1,33	1,48	1,57
Equilibre financier	Capitaux Permanents / (Emplois stables + BFR)	1,14	1,27	1,28	1,22
Autonomie financière	Capitaux Propres / Dettes Financières	52,74	55,17	61,08	67,03
Liquidité	Actif circulant / Passif circulant	2,11	1,51	2,10	2,31

La structure de financement de COMASEL Louga est équilibrée. L'opérateur jouit également d'une autonomie financière qui lui confère une capacité d'endettement très élevée. Toutefois, l'importance du FR comparativement au BFR constaté depuis le démarrage des activités en 2016 suscite des interrogations quant à l'éventualité d'un sous-emploi des capitaux.

Par ailleurs, l'analyse tendancielle des bilans de COMASEL Louga fait ressortir une amélioration continue de son patrimoine sur la période 2018-2020.

Tableau 24 - Synthèse des bilans sur la période 2018-2020

ACTIF	2018	2019	2020	PASSIF	2018	2019	2020
Immobilisations	4 848 131	4 732 838	4 926 920	Capitaux propres et ressources assimilées	6 313 791	6 905 121	7 615 943
Actif circulant	655 007	1 393 226	2 499 672	Dettes financières et ressources assimilées	114 438	113 050	113 616
Trésorerie actif	1 387 408	1 627 687	1 584 527	Passif circulant	432 836	662 744	1 081 560
				Trésorerie passif	29 481	72 837	200 000
TOTAL GENERAL	6 890 545	7 753 752	9 011 119	TOTAL GENERAL	6 890 545	7 753 752	9 011 119

De manière globale, COMASEL Louga, suite à une tendance déficitaire de ses activités depuis le démarrage de l'exploitation jusqu'en 2016, a pu redresser la situation à partir de 2017 et enregistre depuis lors, des résultats bénéficiaires tout en améliorant ses performances dans la maîtrise de ses charges d'exploitation. Ainsi, elle résorbe progressivement ses pertes cumulées.

COMASEL Louga jouit également d'une structure de financement équilibrée ; toutefois, le Fonds de Roulement très élevé qu'il dégage depuis le démarrage de ses activités, comparativement à son BFR, augure d'une sous-utilisation de ses ressources propres. Cette situation suscite également des interrogations sur les motivations de la réalisation partielle du programme d'investissement et des 37 villages non desservis.

2.5 Appréciation de l'adéquation de la formule de contrôle des revenus

COMASEL Louga n'a pas formulé d'appréciation sur l'adéquation de la formule de contrôle des revenus.

CHAPITRE III : METHODOLOGIE DE REVISION

La révision des conditions tarifaires de COMASEL Louga est menée conformément aux dispositions législatives, réglementaires et contractuelles en vigueur. Il s'agit de :

- la loi n° 98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'électricité, notamment son article 28, qui prévoit une régulation au prix plafond ;
- le décret n° 98-335 du 21 avril 1998 relatif aux principes et procédures de détermination des conditions tarifaires ; et
- le Contrat de Concession de COMASEL Louga et son cahier de charges.

3.1 Détermination des revenus requis de référence

Les nouvelles conditions tarifaires doivent assurer à COMASEL Louga les revenus nécessaires (Revenus Requis : RR) pour couvrir ses charges d'exploitation et de maintenance, ses impôts et taxes et les amortissements des investissements autorisés.

Elles doivent également assurer à l'entreprise une rentabilité sur les investissements (base tarifaire) permettant de rémunérer ses fonds propres et les emprunts servant à financer les investissements. Cette rentabilité doit être suffisante pour attirer les capitaux privés.

Le Revenu Requis est déterminé comme suit :

$$RR = E\&M + D + T + r \cdot Ki$$

Avec

- E&M : Coûts d'exploitation et de maintenance ;
- D : Amortissement des investissements permis ;
- T : Impôts et taxes à l'exception de l'impôt sur les sociétés ;
- Ki : Base Tarifaire correspondant à la valeur nette des actifs immobilisés ;
- r : Taux de rentabilité normal.

La Base Tarifaire à rémunérer sur la période 2021-2025 est déterminée à partir de sa valeur à la fin de l'année 2020, des projections de dépenses d'investissement et des amortissements sur la période 2021-2025.

La valeur de la Base Tarifaire à la fin de l'année 2020 correspond, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à la somme des valeurs nettes de la Base Tarifaire de la période 2013-2020 à laquelle sont déduites les cessions d'actifs.

Ainsi, la révision des conditions tarifaires de COMASEL Louga consiste, à déterminer, à partir des projections des coûts validés par la CRSE, un profil de revenus requis et de prix-plafonds qui correspond aux niveaux de vente de référence pour la période 2021-2025.

Ce revenu requis pour l'exploitation de la concession est réparti en tarifs correspondant à la composante énergétique de la facturation. Ces tarifs sont déterminés à partir d'un tarif de base qui est ajusté jusqu'à l'obtention des tarifs permettant de couvrir le revenu requis sur la période.

Pour pouvoir les adapter aux conditions économiques et aux ventes réelles, une formule d'indexation est paramétrée afin de répercuter au mieux l'impact des fluctuations de l'environnement économique (l'inflation et le taux de change) sur COMASEL Louga et sur lesquelles elle n'exercera aucune influence.

3.2 Indexation des revenus requis

3.2.1 Indexation des tarifs

Les tarifs plafonds ayant été déterminés à des conditions économiques de référence, des mécanismes d'indexation sont prévus pour protéger le concessionnaire contre l'inflation sur laquelle il n'a pas d'influence, mais aussi pour faire bénéficier aux usagers d'une baisse éventuelle de coûts.

3.2.1.1 Composante énergétique

Pour une prise en charge de l'inflation, une formule d'indexation est définie en fonction des catégories de charges à couvrir par l'opérateur.

3.2.1.2 Paramétrage de la formule d'indexation

Les charges de l'opérateur sont réparties en trois groupes :

- les charges en monnaie locale non indexées sur une devise ;
- les charges en devise et en monnaie locale indexées sur une devise ;
- les tarifs de cession de Senelec.

Chacune des catégories de charges ci-dessus est rapportée aux charges globales pour déterminer le facteur de pondération de l'inflation liée à ce type de dépenses.

3.2.1.3 Formule d'indexation

A la date de signature du Contrat de Concession, et au début de chaque semestre, la composante énergétique de la grille tarifaire est indexée par la formule ci-après :

$$P_{it} = P_{i0} * \Pi_t + r_{it}$$

Avec :

P_{it} : Tarif de vente applicable pour le niveau de service i durant le semestre t ;

P_{i0} : Tarif de vente de référence défini au point 6, applicable au client i ;

r_{it} : Redevance CRSE applicable au client i durant le semestre t, fixée sur la

base de la redevance due par l'opérateur à la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité ;

Π_t : Indice d'indexation déterminé par la formule suivante :

$$\Pi_t = a * \frac{IHPC_t}{IHPC_0} + b * \frac{IPC_t}{IPC_0} * \frac{TC_t}{TC_0} + d * \frac{IEE_t}{IEE_0}$$

Avec :

IHPC_t : moyenne arithmétique, au dixième près, de l'indice harmonisé des prix à la consommation au Sénégal publié par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) durant les six mois précédant la date d'indexation.

IPC_t : moyenne arithmétique, au dixième près, de l'indice des prix à la consommation pour tous les ménages, excluant le prix du tabac, en France publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), durant les six mois précédant la date d'indexation.

TC_t : moyenne arithmétique, au millième près, de la parité du franc CFA par rapport à l'euro publiée par la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) durant les six mois précédant la date d'indexation.

TC₀ : la parité du Franc CFA par rapport à l'euro de référence, fixée à 655,957.

IEE_t : moyenne arithmétique, au centième près, du tarif de cession hors taxes de la SENELEC, applicable durant les six mois précédant la date d'indexation.

3.2.1.4 Périodicité d'indexation

Pour répercuter l'inflation sur les tarifs, des indexations semestrielles au 1er janvier et au 1er juillet sont prévues. L'évolution des tarifs résultant de l'indexation est applicable quel que soit son niveau à la date de signature du Contrat de Concession et à l'issue de la revue du 1er janvier. Pour la revue du 1er juillet, l'évolution des tarifs résultant de l'indexation n'est applicable que lorsque la variation de l'indice d'inflation est supérieure ou inférieure à 3%.

En tout état de cause, l'opérateur peut appliquer des tarifs en deçà des prix plafonds.

3.2.2 Composante non énergétique

Les montants du remboursement du préfinancement des installations intérieures et de la redevance tableau peuvent être ajustés en cas d'évolution significative des coûts, soit à l'initiative de la Commission soit à la demande de l'opérateur.

Annexe : Bilan COMASEL Louga



**BILAN DES ACTIVITES
DE COMASEL DE LOUGA
2013 - 2017**

Mai 2021

1. PREAMBULE	6
2. PRESENTATION DE LA CONCESSION LOUGA – LINGUERE -KEBEMER.	7
2.1. Contexte :	7
2.2. Modèles d'électrification et objectifs.	9
2.2.1. Clients au système photovoltaïque	11
2.3. Système commercial.	11
2.3.1. Système photovoltaïque	11
2.3.2. Système réseau	11
3. STRUCTURES ORGANISATIONNELLES	13
3.1. Organigramme	13
3.2. L'organisation	14
3.2.1. Le Pôle Direction Générale regroupe :	14
3.2.2. Le pôle Direction de l'Exploitation,	14
3.2.3. Le pôle Agences Commerciales :	14
3.3. Effectifs, Profils et Compétences.	15
3.3.1. Effectifs	15
3.3.2. Profils, Compétences et Typologie des contrats	16
3.4. Externalisation de certains travaux et services	17
3.5. Gouvernance	17
3.6. Moyens Généraux et Logistiques	18
4. ABONNEMENTS ET CONDITIONS DE VENTE	19
4.1. Conditions de souscription d'un contrat d'abonnement	19
4.1.1. Client réseau	19
4.1.2. Client solaire	20
4.2. Conditions de résiliation d'un contrat d'abonnement	21
4.3. Conditions de migration entre service	22
4.4. Conditions d'Abonnement provisoire et d'Abonnement temporaire	22
4.5. Les dispositions tarifaires et les conditions de vente	23
5. GESTION CLIENTELE ET LES REALISATIONS PHYSIQUES	30
5.1. Evolution de la démarche commerciale des clients réseaux	30
5.2. Procédure d'Abonnement des clients réseaux	30
5.3. Système de facturation des clients réseaux	31
5.4. Gestion des réclamations	32
5.5. Réalisations réseaux	33
5.6. Réalisations solaires	34
5.7. Cas des abonnements Eclairage Public	35
6. LES INVESTISSEMENTS SUR LA PERIODE	37
6.1. Les investissements sur les lignes de transport et de distribution.	37

6.2.	Les installations intérieures et branchement réseaux	38
6.3.	Les installations intérieures solaires.	39
6.4.	Autres rubriques d'investissement	39
7.	EVOLUTION DES ABONNEMENTS ET DE LA PUISSANCE SOUSCRITES	41
7.1.	Abonnements Réseau	41
7.2.	Abonnements Solaires	42
7.3.	L'évolution de la puissance souscrite	43
7.4.	L'évolution de l'énergie consommée	44
8.	LA COUVERTURE FINANCIERE DU PROJET	45
8.1.	Impact du retard de démarrage dans la mobilisation du financement de l'exploitation	45
8.2.	Situation de la mobilisation de la subvention	46
9.	EVOLUTION DES ACTIVITES DE 2012 à 2020	48
9.1.	Commentaires sur les comptes d'exploitation	48
9.1.1.	Le chiffre d'affaire	48
9.1.2.	Autres Produits Facturés	49
9.1.3.	Achat d'énergie auprès de la SENELEC	49
9.1.4.	Les charges d'exploitation	51
9.1.5.	Les charges du personnel	52
9.1.6.	Le Résultat	53
9.2.	Commentaires sur les comptes de bilan de 2009 à 2020	53
9.2.1.	Les actifs immobilisés	53
9.2.2.	Les actifs circulants	53
9.2.3.	La trésorerie	54

Tableaux

N°01	Répartition clients par Zone	10
N°02	Evolution des effectifs par poste	16
N°03	Etat des tarifs par niveau de service usage domestique	29
N°04	Etat des tarifs par niveau de service usage non domestique	30
N°05	Réalisation physiques dans le réseau MT/B	35
N°06	Réalisations physiques dans le système solaire	36
N°07	Coût de réalisation des lignes MT/BT de CIESEN	37
N°08	Coût de réalisation des lignes MT/BT de S.L.S	38
N°09	Comparatif entre les investissements prévus et réalisés	41
N°10	Evolution des abonnements réseau	42
N°11	Evolution des abonnements Solaire	43

N°12	Evolution de l'appel de puissance -----	44
N°13	Evolution de l'énergie consommée-----	45
N°14	Plan de financement -----	46
N°15	Situation globale de la subvention-----	48
N°16	Situation des subventions impayées -----	48
N°17	Les données du Business Plan-----	49
N°18	Evolution du Chiffre d'Affaire -----	49
N°19	Détail et évolution du poste autres produits-----	50
N°20	Achats d'Energie et Autres-----	51
N°21	Autres rubriques de charges -----	53
N°22	Charges du Personnel -----	55
N°23	Comparatif des charges d'exploitation -----	57
N°24	Synthèse des comptes d'exploitation de 2009 à 2020-----	58
N°25	Synthèses des comptes de bilan2013 à 2020-----	59

SIGLES ET ABREVIATIONS

ASC	: Avances Sur Consommation
ASER	: Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
BP	: Business Plan
CRSE	: Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité
COA	: Code des obligations de l'administration
COMASEL	: Compagnie Marocco-Sénégalaise d'Electricité de LOUGA
RER	: Redevance d'électrification rurale
TCO	: Taxe communale
VNC	: Valeur nette comptable
kWc	: kilo Watt crête
kW	: kilo Watt
Wh	: Watt heure
MWh	: Méga Watt Heure
FCFA	: Franc Communauté Française d'Afrique
PREMS	: Projets Energétiques Multisectoriels
BT	: Basse Tension
MT	: Moyenne Tension
ONEE	: Office Nationale de l'Eau Potable et de l'Electricité

1. PREAMBULE

Le contrat de concession de COMASEL LOUGA et les textes qui le registrent prévoient une révision quinquennale des tarifs afin d'ajuster les conditions d'exploitation du concessionnaire. Cette révision doit être conforme aux dispositions de l'article 14 du cahier des charges du contrat de concession et l'article 43 du contrat de concession. Les tarifs actuels ont fait l'objet d'approbation depuis le 19 décembre 2013 sur base des conditions économiques au 1^{er} juillet 2013. Par contre la concession a démarré ses activités depuis l'années 2009, toutefois, les activités commerciales ont démarré en 2013. Le modèle de bilan transmis par la CRSE contenant les projections ne prend compte que les exercices 2013 à 2017. Dans le présent bilan, nous tiendrons compte des données antérieures à l'exercice 2013 et des données entre 2018 et 2020. Le rapport sera donc globalement sur une période de 9 années au lieu des 5 prévues dans le modèle.

Nous faisons remarquer aussi que c'est la première expérience de COMASEL LOUGA en matière de révision tarifaire. Le modèle tel que défini semble ne pas prendre en compte certains aléas liés au retard de démarrages des activités de la concession. Ces retards pour la plupart sont liés à des facteurs exogènes à COMASEL. Il s'agit en autres principalement :

- Du Retard accusé par la SENELEC pour nous accorder les indisponibilités de courant en vue du raccordement des villages déjà prêts ;
- Des intempéries connues pendant l'hivernage de 2011 et de 2012 ont causé des inondations qui ont bloqué l'accès aux villages ;

Ces situations décrites on conduit COMASEL LOUGA a cumulé depuis sa création en 2018 une perte comptable de 604 081 714 FCFA (six cent quatre millions quatre-vingt-un mille sept cent quatorze FCFA au 31/12/2017). Le business plan prévoyait à la même période un profit de 708 millions de FCFA, soit un gap de 1,3 milliards de FCFA.

2. PRESENTATION DE LA CONCESSION LOUGA – LINGUERE -KEBEMER.

2.1. Contexte :

La concession de Louga-Linguère-Kebemer (« Concession Louga ») est la deuxième concession d'électrification rurale attribuée au Sénégal par l'Etat, et avec l'ASER en qualité de maître d'ouvrage déléguée de l'Etat.

Dans ce cadre, l'Office National de l'Electricité (ONE) a acquis, par voie d'appel d'offres international, la deuxième concession de Louga. Le contrat de cette concession a été signé à Dakar le 19 novembre 2009. L'ONE confie l'exécution du marché de la concession à la société de projet COMASEL de Louga (SA de droit Sénégalais).

Le projet comprend des investissements physiques nécessaires à la fourniture du service (développement de réseaux MT, de réseaux BT et de systèmes décentralisés à partir de photovoltaïques ou de groupes diesel) et le renforcement des capacités des diverses structures intervenant dans l'exécution du projet.

En vertu de ce contrat, l'Office en tant que concessionnaire, développe l'infrastructure d'électricité dans les zones rurales de cette région et gère le service d'électricité, à l'intérieur de ce périmètre, sur une durée de 25 ans.

La zone de la concession couvre les départements de Louga-Linguère et Kébémér, compte 35 communautés rurales dont quinze (15) dans le département de LOUGA, treize (13) sur le département de Kébémér et sept (7) sur le département de Linguère. La concession fait partie de la région administrative de LOUGA, située au nord-ouest du Sénégal. Elle présente des conditions agro-écologiques spécifiques du domaine sahélien. Elle s'étend sur une superficie de 29 000 km² environ. La population rurale de la zone était estimée en 2003 à 401 618 habitants (selon le recensement fait en 2002, par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie).

Le contrat de concession met à la charge du concessionnaire l'obligation de développer l'infrastructure d'électrification par raccordement au réseau national du Sénégal et par utilisation des énergies renouvelables et d'en assurer l'exploitation technique et commerciale. En contrepartie, l'Etat Sénégalais octroie une subvention d'investissement indexée sur le nombre d'abonnés selon la formule Output Based Aid-OBA- et accorde des incitations fiscales

Pour l'exécution de ce contrat, l'ONEE a créé une société de projet, de droit sénégalais. Cette société est dédiée à la mise en œuvre du contrat de concession. La Compagnie Marzocco-sénégalaise de l'électricité – LOUGA, en abrégé COMASEL de Louga fut créée le 22 novembre 2011 par l'ONEE et la Société Financière Internationale SFI qui a pris des participations dans les capitaux de 1,673 milliards de FCFA à hauteur de 19.89%.

Le contrat de concession, est composé de six contrats séparés qui définissent les droits et obligation des parties et organisent les relations entre les différents partenaires du projet. Ils prévoient notamment :

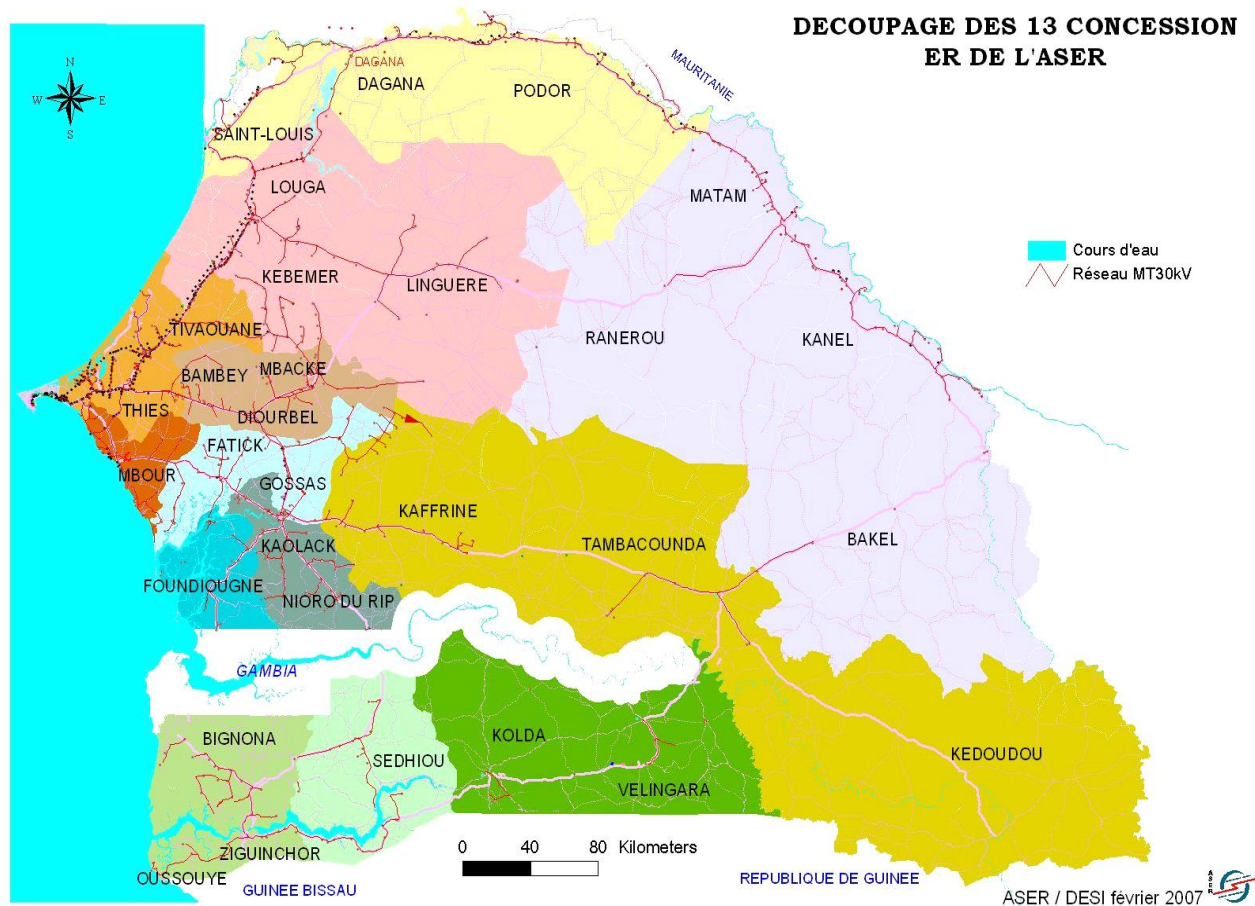
- L'obligation du concessionnaire de créer une société de projet de droit privé sénégalais ayant une personnalité juridique et une autonomie de gestion et des moyens propres et qui assure l'ensemble de l'exécution du marché pour le concessionnaire.
- L'engagement du maître d'ouvrage à payer au concessionnaire le montant de la subvention en échange du raccordement ou de la mise en service électrique du nombre total d'abonnés sur lequel le concessionnaire s'était engagé dans un délai de 36 mois.
- L'exclusivité de distribution dans le périmètre de la Concession
- L'engagement de l'autorité concédante sur les subventions, les avantages fiscaux et de douane.
- L'organisation du pouvoir de contrôle de la Commission de Régulation et de l'ASER.
- La durée du contrat : 25 ans.

En vertu du contrat, l'ONE s'engage, sur les trois premières années à :

- Électrifier 254 villages en réseau
- Construire une infrastructure de 293 km lignes moyenne tension, 593 km de lignes basse tension et 252 postes MT/BT
- Raccorder 11 826 abonnés (dont 1 852 foyers en systèmes photovoltaïques individuels, dans 118 localités).

L'investissement total sur les trois premières années est de 9,2 milliards de FCFA. Le montant de la subvention est de 7,134 milliards de FCFA.

Au-delà de cette première phase de trois ans, le gouvernement du Sénégal s'engage à apporter des subventions additionnelles pour l'extension de l'électrification à toute la zone.



2.2. Modèles d'électrification et objectifs.

COMASEL s'est engagée à électrifier un nombre total de onze mille huit cent vingt-six (11 826) abonnés dans un délai de trente-six (36) mois, à compter de la date de mise en vigueur et à respecter sur la même période, les minima de service rappelés dans le tableau suivant :

Nombre d'abonnés domestiques ou non domestiques* par zone de difficulté de desserte : caractéristiques	Minima de service
Région 1 : zone d'habitat située à moins de vingt (20) km du réseau MT SENELEC existant à la date de mise en vigueur du contrat	5000 abonnés
Région 2 : habitat non compris dans la région 1	1500 abonnés

*Les abonnés non domestiques sont exclusivement : infrastructures de santé, écoles, lieux de cultes, centres communautaires, forages pour distribution d'eau, éclairage publics, autres usages productifs.

COMASEL s'est engagée à desservir les abonnés soit par réseau soit par système individuel photovoltaïque.

En cas de desserte par réseau, COMASEL s'engage à fournir dans la zone de desserte l'énergie électrique à tout consommateur qui en fait la demande et situé à moins de quarante-cinq (45) mètres du réseau existant. Pour ce qui concerne les systèmes individuels photovoltaïques, tout consommateur qui en fait la demande et situé dans la zone de desserte.

Le potentiel des clients est donné à titre indicatif dans les tableaux suivants :

Tableau N°01 : Potentiels clients par zone

Clients au réseau

Réseau commercial de la Concession de la région de Louga					
Département	Agence Commerci	Rayon d'action	Point de Ventes	Communes	Clients
LOUGA	Louga	100km		K. MOMAR SARR	302
				LEONA	633
				NGUEUNE SARR	591
				SAKAL	784
				SYER	100
				NGUIDILE	688
				NIOMRE	509
				COKI	413
				KELLE-GUEYE	472
				MBEDIENE	261
				NDIAGNE	196
				NGUER MALAL	289
				PETE OUARACK	57
	THIAMENE	41			
Total Agence Louga			1	14 Communes	5 336
KEBEMER	KEBEMER	80km		BANDEGNE OUOLOF	209
				DIOKOUL NDIAWERIC	42
				DIOKOUL NDIAWERIC	261
				GUEOUL	477
				KANENE NDIJOB	93
				LORO	133
				TOUBA MERINA	100
				DAROU MARNANE	126
				KAB GAYE	41
				MBADIANE	271
				NDANDE	618
				NDOYENE	113
				SAGATTA GUETH	123
	THIOLOM FALL	815			
Total Agence Kébémér			1	14 Communes	3 422
LINGUERE	LINGUERE	100km		DODJI	128
				GASSANE	38
				MBEULEUKHE	37
				MBOULA	41
				OUARKHOKH	468
				SAGATTA DILOF	157
				THIAMENE	347
Total 3 Agence Linguère			1	7 Communes	1216
Total 3 Agences de la Concession			3	35 Communes	9974

2.2.1.Clients au système photovoltaïque

Solaire Concession de la Région de Louga					
DEPARTEMENT	VILLAGE	FOYERS	KITS 50 W SERVICE S1	KITS100 W SERVICE S2	KITS 200 W SERVICE S3
FOYERS POTENTIELS- LINGUERE/KEBEMER	106	4395	2930	977	488
FOYERS POTENTIELS-LOUGA	12	456	304	101	51
TOTAL FOYERS CONCESSION LOUGA	118	6165	4658	955	552

2.3. Système commercial.

Les relations commerciales entre COMASEL et les consommateurs d'énergie sont définies par les dispositions contenues dans le règlement de service approuvé par le Ministère en charge de l'Energie après avis de la CRSE.

2.3.1.Système photovoltaïque

COMASEL est tenue de réaliser les installations de système photovoltaïques pour ses clients contractants. L'installation doit comprendre obligatoirement : une ou des module(s) photovoltaïque(s) d'une puissance correspondant à celles du niveau de service souscrit, un support de module PV, un régulateur de charge de batterie, une batterie de stockage électrochimique, un coffret de protection de batterie et des câbles électriques de raccordement de ces composants.

COMASEL met à la disposition des Clients trois types de système photovoltaïques définie ci-après par niveau de service :

- Service 1 : SPF d'une puissance inférieure ou égale à 50 WC ;
- Service 2 : SPF d'une puissance comprise entre 50WC et 90 WC inclus ;
- Service 3 : SPF d'une puissance comprise entre 90 WC et 180 WC inclus.

Les équipements et composants ci-après du système photovoltaïque sont garantis contre tout défaut de fabrication :

- Pour les modules PV : 25 ans ;
- Pour les régulateurs de charges : 10 ans ;
- Pour les batteries : 3 ans ;
- Pour tous les autres composants : 20 ans

2.3.2.Système réseau

COMASEL installe, au besoin, pour chaque abonné un système de comptage en vue de contrôler, les consommations des Clients facturés au forfait (S1 à S3). Les systèmes de comptage dont les caractéristiques et spécifications techniques sont conformes aux normes en la matière, sont fournis, installés et plombés par COMASEL suivant le niveau de service souscrit.

Au moment de l'installation du compteur, le Client atteste de sa réception à travers la signature d'une fiche d'engagement en présence d'un agent de COMASEL.

COMASEL a choisi de poser des compteurs à prépaiement monobloc, ainsi que la fourniture et la mise en place d'un logiciel de gestion commerciale des clients de sa Concession.

Le préfinancement et la réalisation des Installations Intérieures pour les Clients des niveaux de service 1 à 3 (réseaux et solaires) incombent à COMASEL. Pour les Clients du niveau de service 4, cette disposition est optionnelle, conformément à l'article 19 du Contrat de Concession.

Les éléments constitutifs de l'installation intérieure à préfinancer et à réaliser par COMASEL se présentent par niveau de service forfaitaire comme suit :

- S1 : Puissance inférieure ou égale à 50W ou 50Wc : 5 lampes, 1 prise pour radio, câblage et accessoires nécessaires ;
- S2 : Puissance comprise entre 50W ou 50Wc et 90W ou 90Wc inclus : 7 lampes, 2 prises pour radio ou radiocassette, câblage et accessoires nécessaires ;
- S3 : Puissance comprise entre 90W ou 90Wc et 180W ou 180Wc inclus : 12 lampes, 3 prises pour radiocassette, télévision ou vidéo, câblage et accessoires nécessaires ;

En vertu de l'article 13 du Cahier des Charge du Contrat de Concession, le remboursement du préfinancement des installations intérieures est dû par le Client à COMASEL pendant une durée de 120 mois.

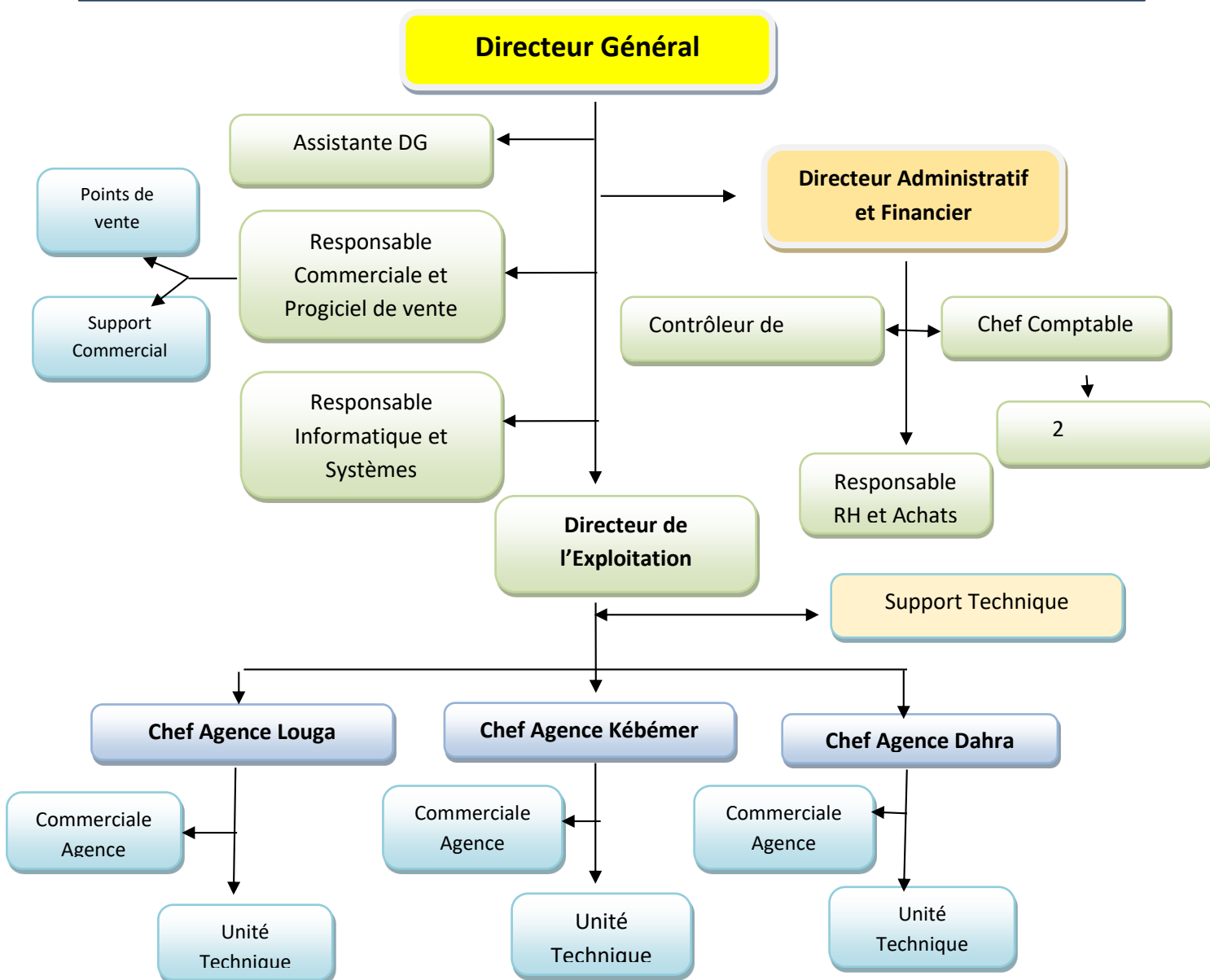
3. STRUCTURES ORGANISATIONNELLES

COMASEL de Louga a mis en place une organisation qui lui permet de fonctionner avec le plus d'efficacité possible et de faciliter les interventions dans son périmètre géographique. L'organisation tient compte du fait que la maison-mère qui est l'ONEE dispose de deux contrats de concession au Sénégal, gérés par deux sociétés distinctes mais qui ont l'avantage d'être dans des zones géographiques mitoyennes.

3.1. Organigramme

L'organisation est structurée autour d'une Direction Générale basée à Saint-Louis et de trois Agences Commerciales situées à Louga, à Kébémér et à Dahra.

ORGANIGRAMME COMASEL DE LOUGA



3.2. L'organisation

La structure organisationnelle est regroupée autour de trois (3) grands pôles.

3.2.1. Le Pôle Direction Générale regroupe :

- Le Directeur Général :
- La Direction Administrative et Financière composée :
 - D'un Directeur Administratif et Financier
 - De la comptabilité avec un Chef Comptable et deux collaborateurs
 - Du Contrôleur de Gestion
 - De la Responsable du Personnel et des Achats
- Le Service Commercial dirigé par un Responsable Commercial, assisté d'un Support Commercial. Ce service est chargé de gérer entre autres : la relation clientèle, les réclamations des clients, la prospection, et la communication extérieure. Ce service veille sur les statistiques des ventes, de l'animation commerciales dans les agences dédiées, de la disponibilité et de la performance du système commercial.
- Le Service Informatique composé d'un employé. Ce service s'occupe de la gestion des outils informatiques (ordinateurs, messageries, serveur, système d'exploitation...) et de l'administration du réseau interconnecté des sites distants.

3.2.2. Le pôle Direction de l'Exploitation,

Ce pôle est dirigé par un Directeur de l'Exploitation. Ce service est composé d'un Support Technique, d'un Chef du Parc Automobile et d'un Magasinier. Cette Direction est chargée d'élaborer une bonne stratégie de maintenance et de réparation des équipements techniques. Il s'occupe de la planification et du suivi des interventions techniques dans les différents sites. Il a aussi comme mission d'optimiser les budgets de fonctionnement sur les travaux, les fournitures, et autres stock. La Direction de l'Exploitation supervise directement les agences commerciales qui sont sous sa dépendance directe.

3.2.3. Le pôle Agences Commerciales :

- **Le Chef d'Agence :** est le garant de l'intégralité du processus de tenue de l'activité commerciale et technique de l'agence. Il supervise tous les travaux et le personnel de dépendance. Sa responsabilité s'étend sur toute l'exploitation dans le périmètre dédié. Plus globalement, il est le représentant de la Direction Générale dans son périmètre
- **Le Commercial :** est chargé des ventes au sein de l'agence. Il accueille les clients, encaisse les paiements de factures et les demandes d'abonnement.

- **L'Unité Technico-commerciale** : chaque unité est composée d'au minimum de deux employés. Ce sont ces équipes qui font les sensibilisations dans les localités desservies, qui recueillent les demandes d'abonnement, les diagnostics et les dépannages des pannes ; les petits entretiens et les travaux de branchement.

3.3. Effectifs, Profils et Compétences.

3.3.1. Effectifs

Au démarrage de la concession et jusqu'en 2016, le personnel d'encadrement était composé principalement d'expatriés détachés par l'ONEE. Ces expatriés ont accompagné l'implantation de la concession. Ils ont aussi conduit l'élaboration des marchés, la supervision des travaux, la mise en place du système d'exploitation et de l'organisation de départ.

Il faut rappeler que COMASEL de Louga est la deuxième concession d'électrification rurale au Sénégal après celle de Saint-Louis. De ce fait, il était important pour l'ONEE de faire bénéficier le Sénégal de l'expertise et du retour d'expérience du Maroc dans le domaine.

Le transfert de compétence entre personnel expatrié et personnel local a démarré en 2016, après que les investissements dans les infrastructures réseau soient bouclés.

L'effectif en 2020 est de 24 employés (dont un expatrié). En 2015, les expatriés dans l'encadrement étaient au nombre de cinq (4).

Le taux de progression de l'effectif est assez maîtrisé. En 2017, l'effectif moyen était de 21 employés contre 38 employés projetés.

Tableau N°2 : évolution des effectifs par poste

Nombres	2012	2013		2014		2015		2016		2017		2018	2019	2020
		PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	REEL	REEL	REEL
Gestion	2	5	3	5	7	5	8	5	11	5	13	14	14	14
Directeurs	0	1	0	1	1	1	1	1	2	1	2	2	2	2
Responsables commerciaux	1	1	2	1	2	1	2	1	2	1	3	4	4	4
Responsables techniques	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Gestionnaires comptables	0	1	0	1	2	1	2	1	4	1	4	4	4	4
Commercial Facturier	0	1	0	1	1	1	2	1	2	1	3	3	3	3
Appui	1	19	0	19	0	20	0	20	1	20	1	1	1	2
Secrétaire - nombre	0	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	0	0	0
Responsable du Parc	0	2	0	2	0	3	0	3	0	3	0	0	0	0
Responsable Informatique	0	15	0	15	0	15	0	15	1	15	1	1	1	2
Exploitation	3	5	4	10	4	13	7	13	7	13	7	8	8	8
Superviseurs	2	1	2	1	2	1	3	1	2	1	1	1	1	1
Technico-Commerciaux	1	4	2	9	2	12	4	12	5	12	6	7	7	7
TOTAL	5	29	7	34	11	38	15	38	19	38	21	23	23	24

3.3.2.Profils, Compétences et Typologie des contrats

Dans l'effectif de vingt-sept employés (24), les dix (10) composent l'encadrement. Ils disposent tous d'un niveau minimum de Bac +4 et capitalisent au moins plus de 5 ans d'expérience dans leur domaine d'intervention. Les cadres occupent les postes de Direction et les postes de Chef de Service.

Nous comptons aussi dans l'effectif onze (9) agents de maîtrise. Ils occupent les postes de comptable et les postes de technico-commerciaux.

Nous signalons que COMASEL de Louga et COMASEL de Saint-Louis partagent le même personnel pour certains postes. Cette option a été prise pour optimiser les dépenses en ressources humaines dans les deux concessions. Ainsi, les postes suivants sont occupés par les mêmes employés dans les deux sociétés :

- ✓ Directeur Général
- ✓ Directeur Administratif et Financier
- ✓ Directeur de l'Exploitation
- ✓ Contrôleur de Gestion
- ✓ Chefs comptable,
- ✓ Comptables (2),
- ✓ Responsable Commercial
- ✓ Support Commercial
- ✓ Responsable RH et Achats
- ✓ Responsable Informatique

Les onze (11) employés ont chacun signé avec chaque concession un contrat à temps partiel conformément au Code du Travail et à l'arrêté Ministériel n° 11100

MFPTEOP-DTSS du 3 décembre 2009. Chaque employé est tenu de respecter la durée légale de 20H de travail par semaine par concession.

3.4. Externalisation de certains travaux et services

Le personnel dédié au gardiennage de la Direction Générale et des Agences Commerciales est fourni par une agence de gardiennage payée à quatre-vingt mille (80.000) FCFA depuis l'année 2013. L'agence fournit sept (7) vigiles à la concession (2 à Louga 2 à Kébémér et 3 à Dahra).

Chaque agence dispose aussi de personnels prestataires de nettoyage payé en moyenne à quarante-mille (40 000) FCFA le mois. Ce personnel est au nombre de trois (3) actuellement (1 à Louga, 1 à Kébémér et 1 à Dahra).

COMASEL soustraite certains types de travaux, tels que : les réalisations des lignes MT, BT et autres postes de transformateurs, les réalisations des installations intérieures et des branchements extérieurs, les extensions de réseau, les dépannages complexes tels que les remplacements de transformateurs, aux remplacements de poteaux etc..,

Les dossiers juridiques sont suivis par la Cabinet d'Avocat Maitre Khaled HOUDA avec lequel COMASEL a signé un contrat d'Assistance.

La maintenance du système commercial et du système informatique est faite respectivement par HEXING Chine et SESAM Informatiques auprès desquels ils ont été achetés.

3.5. Gouvernance

COMASEL a adopté un mode de gouvernance qui permet de garantir une transparence et le respect des procédures internes de gestion. Il y a un équilibre des pouvoirs qui permet à chaque compartiment de l'entreprise de créer de la valeur.

Le Management est contrôlé par un Conseil d'Administration qui se tient deux fois au minimum par année. Le Conseil assure le suivi des recommandations et la validation des orientations stratégiques. Des reporting réguliers sont envoyés aux membres du Conseil d'Administration pour les tenir informer de la vie de l'entreprise et évènements marquants.

Le Management a mis en place à partir de 2019 un comité de Direction composé de l'ensemble des cadres des deux concessions. Ce comité se réunit une fois par trimestre pour discuter des orientations stratégiques, des instances dans l'exploitation, des objectifs à atteindre et du contenu des rapports d'activités que les Chef d' Agence envoient toutes les semaines.

Les comptes bancaires fonctionnent sur le principe de double signature. Les dépenses pour leur grande majorité font l'objet d'une budgétisation avant le début

de chaque exercice. Les budgets sont approuvés par les Conseils d'Administration. Les comptes annuels font l'objet d'audit et de certification par le cabinet comptable KPMG.

Enfin, un système d'évaluation du personnel a été mis en place depuis 2018. Cette évaluation qui se fait une fois par année donne droit aux plus méritant à l'allocation de primes variant entre 50% et 100% du salaire brut mensuel.

3.6. Moyens Généraux et Logistiques

Chaque agence commerciale dispose entre un à deux véhicules d'intervention qui assurent la mobilité des équipes et le transport du matériel de dépannage. Les véhicules sont de types Pick UP double Cabine (au nombre de 5). COMASEL de Louga dispose en plus d'un véhicule de service affecté à la Direction Générale.

Le personnel technique est équipé d'Equipement de Protection Individuel adapté à leurs missions d'intervention et d'outillages en rapport avec leur métier. Pour renforcer la sécurité et la communication, en cas de déplacement des Agents sur le terrain, COMASEL en relation avec un opérateur téléphonique a mis en place une flotte pour faciliter les échanges téléphoniques à moindre coûts.

4. ABONNEMENTS ET CONDITIONS DE VENTE

4.1. Conditions de souscription d'un contrat d'abonnement

Une demande d'abonnement est satisfaite, suivant le niveau de service choisi qui correspond à la puissance installée par le Client au sein de son local à alimenter en énergie électrique réseau ou solaire. Quatre niveaux de services sont contractuels aussi bien pour les Clients alimentés par extension réseau que ceux disposant des systèmes photovoltaïques familiaux.

Les paliers de puissances à souscrire par type d'alimentation, usage, et niveau de service sont définis ci-après :

4.1.1. Client réseau

- **Usage payant domestique :**
 - Service 1 : Puissance mise à la disposition inférieure ou égale à 50W
 - Service 2 : Puissance mise à la disposition entre 50W et 90W inclus
 - Service 3 : Puissance mise à la disposition entre 90W et 180W inclus
 - Service 4 : Puissance mise à la disposition supérieure à 180W

- **Usages payants sociaux et productifs :**
 - Service 1 : Puissance mise à la disposition inférieure ou égale à 50W
 - Service 2 : Puissance mise à la disposition entre 50W et 90W inclus
 - Service 3 : Puissance mise à la disposition entre 90W et 180W inclus
 - Service 4 (non moteur): Puissance mise à la disposition supérieure à 180W
 - Service 4 (pompage) : Puissance mise à la disposition supérieure à 180W
 - Service 4 (autres moteur): Puissance mise à la disposition supérieure à 180W

- **Usage facturation communautaire :**
 - Service 1 : Puissance mise à la disposition inférieure ou égale à 50W
 - Service 2 : Puissance mise à la disposition entre 50W et 90W inclus
 - Service 3 : Puissance mise à la disposition entre 90W et 180W inclus
 - Service 4 : Puissance mise à la disposition supérieure à 180 W

Toute demande de puissance supérieure à 3 kW sera satisfaite dans la limite technique permise par le réseau ou dans le cadre d'une extension ou renforcement du réseau de distribution suivant les conditions évoquées à l'article 3.2.4 du Règlement de Service.

4.1.2. Client solaire

- **Usage payant domestique :**
 - Service 1 : Puissance mise à la disposition inférieure ou égale à 50Wc
 - Service 2 : Puissance mise à la disposition entre 50Wc et 90Wc inclus
 - Service 3 : Puissance mise à la disposition entre 90Wc et 180Wc inclus
 - Service 4 : Puissance mise à la disposition supérieure à 180Wc

- **Usages payants sociaux et productifs :**
 - Service 1 : Puissance mise à la disposition inférieure ou égale à 50Wc
 - Service 2 : Puissance mise à la disposition entre 50Wc et 90Wc inclus
 - Service 3 : Puissance mise à la disposition entre 90Wc et 180Wc inclus
 - Service 4 : Puissance mise à la disposition supérieure à 180Wc.

- **Usage facturation communautaire :**
 - Service 1 : Puissance mise à la disposition inférieure ou égale à 50Wc
 - Service 2 : Puissance mise à la disposition entre 50Wc et 90Wc inclus
 - Service 3 : Puissance mise à la disposition entre 90Wc et 180Wc inclus
 - Service 4 : Puissance mise à la disposition supérieure à 180 Wc

La souscription d'un contrat d'abonnement est nécessaire pour bénéficier du service de l'électricité.

Toute personne désirant être alimentée en énergie électrique par réseau ou voie solaire est tenue de régler à COMASEL, avant le raccordement au service de l'électricité, un Apport Initial selon le tarif en vigueur.

L'ASC comprise dans l'Apport Initial, est remboursée à la résiliation de l'abonnement, après déduction des sommes dues par le Client. Le remboursement de l'ASC peut se faire par tout moyen de paiement (espèces, chèque, virement bancaire).

Pour une personne physique, le contrat d'abonnement est souscrit par le propriétaire, le locataire ou le mandataire.

Pour une personne morale, le contrat est signé par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée.

Le contrat d'abonnement est établi au nom du demandeur sur présentation des pièces suivantes :

- a) Pour une personne physique :
 - Demande d'abonnement signée par le souscripteur ;
 - Copie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) pour les souscripteurs de nationalité sénégalaise ou de la carte de séjour ou le passeport pour les étrangers ;
 - Copie du contrat de bail ou l'autorisation du propriétaire pour les locataires, de l'acte d'achat ou le titre de propriété pour les propriétaires, de l'acte de jouissance en cas de conventions ou toute pièce légale justifiant l'occupation du local.
- b) Pour une personne morale :
 - Demande d'abonnement signée par le représentant légal du souscripteur ;
 - Copie du contrat de bail ou l'autorisation du propriétaire pour les locataires, de l'acte d'achat ou le titre de propriété pour les propriétaires, autorisation du copropriétaire en cas de copropriété, de l'acte de jouissance en cas de conventions ou toute pièce légale justifiant l'occupation du local. La pièce fournie par le souscripteur doit être certifiée conforme ;
 - Copie de la carte Nationale d'Identité (CNI) du gérant ;
 - Copie du registre de commerce.
- c) Et éventuellement pour les deux cas :
 - Procuration pour un mandataire ;
 - Autorisation du délégataire pour les locaux administratifs ;
 - Engagement signé par le souscripteur en cas d'abonnement provisoire ou temporaire.

Toutes pièce fournie par le souscripteur, à l'exception des formulaires COMASEL, doit être certifiée conforme et en cours de validité.

4.2. Conditions de résiliation d'un contrat d'abonnement

Le Client peut à tout moment résilier son contrat en se présentant au point commercial COMASEL dont il dépend.

Le Client demeurera responsable des obligations nées du contrat, jusqu'à la date effective de sa résiliation. Tout contrat disposant d'impayés est passible d'une résiliation d'office, après coupure de courant et une mise en demeure régulière du Client défaillant.

A la cessation de l'abonnement, et selon que le Client est raccordé au réseau ou est alimenté par des systèmes solaires, COMASEL procède à la suspension de la

fourniture d'énergie, à la vérification d'absence de fraude, à la dépose éventuelle du compteur ou du kit photovoltaïque, et à l'établissement d'un décompte de résiliation qui détermine la dette résiduelle du Client vis-à-vis de COMASEL, ou le reliquat de l'Avance Sur Consommation que COMASEL reversera au Client.

En cas de décès d'un Client, ses héritiers ou ses ayants droit deviennent débiteurs de toutes les sommes restant éventuellement dues à COMASEL, ou créanciers des sommes dues par COMASEL au Client décédé en vertu de l'abonnement initial.

Cependant, ils doivent procéder à la résiliation dudit contrat en bonne et due forme sous peine d'être déchu de toute action en rétablissement en cas de suspension d'énergie.

Le contrat d'abonnement peut être résilié d'office en cas de manquement à une ou plusieurs dispositions contractuelles.

4.3. Conditions de migration entre service

Le changement de niveau de service, doit faire l'objet d'un avenant portant modification des articles du contrat signé, en relation avec le niveau de service choisi, à savoir la puissance maximale, l'Avance Sur Consommation, le type de comptage et le mode de facturation s'il y a lieu.

Le Client peut demander au maximum deux changements de niveau de service par année. Pour le passage à un niveau de service supérieur, le Client doit verser à COMASEL, la différence entre les ASC des deux niveaux de service. Pour le passage à un niveau de service inférieur, l'ASC déjà réglée par le Client reste dans son compte au titre de son nouveau niveau de service.

COMASEL peut également faire passer d'office au niveau de service S3, tout Client de niveau de service S4 dont la consommation reste inférieure sur trois (3) mois consécutifs à la quantité d'énergie de base définie.

Dans ce cas, COMASEL notifie au Client la décision de migration précisant la date d'effet et les conditions commerciales de son nouveau niveau de service. L'ASC déjà réglée par le Client reste dans son compte au titre de son nouveau niveau de service.

Tout changement du niveau de service à la demande du client est conditionné par le règlement des Frais de migration fixés à l'annexe 6 du Règlement de Service.

4.4. Conditions d'Abonnement provisoire et d'Abonnement temporaire

Ces types d'abonnements sont offerts dans les conditions commerciales du niveau de service S4. Lorsque les conditions techniques sont remplies, COMASEL peut accorder au Client un Abonnement provisoire ou un Abonnement temporaire.

Les conditions de souscription d'un Abonnement temporaire sont celles appliquées pour un abonnement normal d'un Client S4. Pour le cas d'un Abonnement provisoire, une demande de branchement et le paiement à l'avance du montant de la facture déterminée en fonction de la puissance et la durée, suffisent comme conditions de branchement.

4.5. Les dispositions tarifaires et les conditions de vente

Elles sont issues du Contrat de Concession et Licence de COMASEL, de la réglementation en vigueur dans le secteur de l'électricité et des décisions de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité « CRSE » en la matière.

La structure des tarifs, fixée par la CRSE intègre :

- Des tarifs au forfait pour les Clients des niveaux de services S1, S2 et S3 ;
- Des tarifs au kWh pour les Clients de niveau de service S4 ;

Les tarifs peuvent être ajustés semestriellement sur proposition de COMASEL et après approbation de la CRSE.

La facturation des Clients Basse Tension alimentés par le réseau est gérée par un système basé sur les compteurs à prépaiement. Quant aux Clients solaires, ils sont soumis à la facturation forfaitaire pour les Clients des niveaux de service S1 à S3 et au Wc pour les Clients S4.

Ces deux types de facturation (réseau et solaire) sont appliqués dans le respect des montants plafonds prévus à l'article 13 du Cahier des Charges du Contrat de Concession, actualisés par des indexations périodiques approuvées par la CRSE.

Chaque mois, le Client du service S1, S2, S3 ou S4 règlent à COMASEL un montant forfaitaire comprenant les éléments ci-après :

- Le forfait hors taxes de la composante énergétique qui donne droit à une quantité d'énergie correspondant à huit (8) heures par jour d'utilisation de la puissance maximale de son niveau de service souscrit ;
- La redevance tableau de son niveau de service ;
- Le remboursement mensuel du préfinancement des installations intérieures ;
- Les droits et taxes imposés par la législation en vigueur.

Ce règlement donne lieu à l'édition simultanée d'une facture et d'un reçu de règlement précisant en plus des éléments ci-dessus, le montant total toutes taxes comprises payé par le Client et tout message avertissant le consommateur des changements à intervenir.

Le Client peut régler à l'avance un ou plusieurs mois.

Concernant la consommation de la quantité d'énergie mise à disposition en contrepartie du forfait de la composante énergétique, deux cas peuvent se présenter :

- **La quantité d'énergie mise à disposition pour une période (un mois ou plus) n'est pas consommée en totalité à la fin de cette période :**

Dans ce cas, le reliquat non consommé demeure valable à la consommation par le Client pour deux (2) mois à compter de la fin de la période. Cette option lui est accordée à titre de facilité sans qu'il soit dispensé du règlement de son forfait mensuel relatif aux mois suivant la période.

- **La quantité d'énergie mise à disposition pour une période (un mois ou plus) est intégralement consommée avant la fin de cette période :**

Dans ce cas, le Client a le choix d'opter pour l'une des possibilités ci-après :

1. Paiement à l'avance d'un ou plusieurs mois suivant la période de recharge épuisée ;
2. Recharges supplémentaires d'une quantité d'énergie souhaitée, au prix du kWh du service S4. Ce crédit supplémentaire est valable jusqu'à la fin de la période en cours ;
3. Passage à un niveau de service supérieur, dans le cas où ses recharges supplémentaires sont fréquentes et non occasionnelles, selon les conditions du point 7.6.

Les forfaits mensuels sont payables chaque mois. Tout forfait mensuel d'un mois non payé jusqu'à la fin dudit mois est passible de frais de retard d'un montant maximum de 500 francs CFA pour chaque mois de retard. Les frais de retard sont exigibles à compter du premier jour du mois suivant.

Si le Client ne se présente pas dans un délai dépassant les deux mois à compter de l'expiration de la dernière période réglée, il fera l'objet d'une visite de contrôle. Cette visite donnera lieu à une coupure de courant sur ses installations, en cas de refus de paiement des montants dus au titre des mois antérieurs majorés des pénalités de retard et des frais de coupure et de rétablissement de courant.

Tout rétablissement de courant après coupure est conditionné par le règlement des frais correspondants, en conformité avec l'article 06 du Cahier des Charges du Contrat de Concession.

Si le Client ne se manifeste pas pour le règlement de ses arriérés dans un délai de 5 jours à partir de la date de coupure de courant, il sera mis en demeure pour résiliation d'office.

Cas des Clients du niveau de service S4 alimentés par le réseau sont facturés au kWh.

Leur consommation mensuelle doit être au moins égale à une quantité d'énergie de base correspondant au montant de la composante énergétique du niveau de service S3 rapporté au prix du kWh du niveau de service S4.

Dans le cas d'un Abonnement provisoire, la quantité d'énergie de base est calculée prorata temporis en considérant le nombre de jours contractuel et la quantité d'énergie de base du mois.

Le Client du service S4 règle à COMASEL chaque mois, les éléments ci-après :

- La valeur de la quantité d'énergie de base définie ci-dessus, facturée au prix du kWh du niveau de service S4 ;
- La redevance tableau du service S4 ;
- Le remboursement mensuel du préfinancement des installations intérieures, éventuellement ;
- Les droits et taxes imposés par la législation en vigueur.

Ce règlement donne lieu à l'édition simultanée d'une facture et d'un reçu de règlement précisant en plus des éléments ci-dessus, le montant total toutes taxes comprises payé par le Client et tout message avertissant le consommateur des changements à intervenir.

La quantité d'énergie de base correspondant à ce règlement doit être consommée durant le mois en cours.

Au-delà de cette quantité d'énergie de base, le Client peut acheter des crédits en kWh supplémentaires sans limite de validité, au tarif du kWh du service S4. Ces achats donnent lieu à l'édition d'un reçu de règlement précisant les quantités d'énergie achetée et le prix unitaire du kWh.

Le montant correspondant à la quantité d'énergie de base du Client S4, la redevance tableau et le remboursement éventuel du préfinancement des installations intérieures, doivent être payés chaque mois.

En cas de non-paiement de ces montants jusqu'à la fin dudit mois, des frais de retard d'un montant maximum de 500 FCFA pour chaque mois de retard sont exigibles à compter du premier jour du mois suivant.

Dans le cas où le Client ne se présente pas pour une durée dépassant 2 mois à partir de la date de sa dernière recharge effectuée, il fera l'objet d'une coupure de courant sur ses installations s'il refuse le paiement de ses arriérés.

Comme évoqué à l'article 06 du Cahier des Charges du Contrat de Concession, le rétablissement de courant sur les installations du Client aura lieu après règlement de ses arriérés majorés d'une part des frais de retard par créance exigible pour chaque mois de retard et d'autre part des frais de rétablissement de courant.

Les recharges sont payables au moment de leur achat.

Les conditions de paiement du Client temporaire sont identiques à celles du Client S4.

Quant au Client provisoire, il règle lors de son abonnement la redevance tableau pour le nombre de jour contractuel et un crédit de consommation selon ses besoins énergétiques.

Cas des dépassements de la puissance souscrite

Le Client est tenu de maintenir son appel de puissance à tout moment dans la limite de sa puissance souscrite conformément aux dispositions de son contrat d'abonnement.

Pour tout dépassement de la puissance souscrite, la fourniture est interrompue par déclenchement du système de comptage qui doit permettre, soit un rétablissement manuel par le Client, soit un rétablissement automatique au bout d'un délai permettant au Client de réduire sa consommation. Après cinq (5) déclenchements consécutifs suivis de remise pour un même dépassement de puissance, l'interruption de la fourniture devient permanente et son rétablissement nécessitera l'intervention d'un agent de COMASEL.

Si le dépassement de puissance à l'origine de l'interruption permanente relève de la responsabilité du Client, le rétablissement de courant est conditionné :

- **Pour les Clients S1, S2 et S3 concerné par un des cas ci-après**

- Le paiement des frais de réinitialisation du compteur ;
- L'augmentation de la puissance souscrite par changement de niveau de service suivant les conditions prévues au paragraphe 7.6 du présent Règlement de Service,

Dans le cas du changement de niveau de service, le montant du remboursement du préfinancement des installations intérieures à payer pour le niveau de service initial reste maintenu, étant étendu que les modifications nécessaires sur les installations intérieures sont effectuées à la charge du Client et après accord de COMASEL.

- **Pour les Clients S4 par un des cas ci-après :**

- Le paiement des frais de réinitialisation du compteur ;
- L'augmentation de la puissance souscrite.

Dans le cas de l'augmentation de la puissance souscrite, la demande d'une puissance supérieure à 3 kW sera satisfaite dans la limite technique permise par le réseau, notamment sur le plan de la puissance disponible au poste MT-BT, chute de tension, etc.

Si la satisfaction de la demande nécessite un renforcement de réseau, les travaux à effectuer sont à la charge du Client suivant les conditions fixées au paragraphe 3.2.4 du Règlement de Service.

Facturation Basse Tension solaire

Les Clients solaires ne disposent pas d'un système de comptage. Ils sont soumis à la facturation forfaitaire contractuelle pour les niveaux de services S1, S2 et S3. Les Clients du niveau de service S4 sont facturés par Wc installé.

Le Client alimenté par SPF règle à COMASEL chaque mois, les éléments ci-après :

- La composante énergétique mensuelle hors taxes, forfaitaire pour les niveaux de service S1, S2 et S3, par Wc installé pour le niveau de service S4;
- La redevance tableau de son niveau de service ;
- Le remboursement mensuel du préfinancement des installations intérieures, le cas échéant ;
- Les droits et taxes imposés par la législation en vigueur ;

Ce règlement donne lieu à l'édition simultanée d'une facture et d'un reçu de règlement précisant en plus des éléments ci-dessous, le montant total toutes taxes comprises payé par le Client et tout message avertissant le consommateur des changements à intervenir.

La première facture d'un nouveau Client est éditée sur la base de la date du Procès-verbal d'installation du SPF prorata temporis des jours restants pour le mois au cours duquel l'abonnement a eu lieu.

La composante énergétique mensuelle hors taxes, la redevance tableau et les remboursements éventuels du préfinancement des installations intérieures, sont payables chaque mois

Le règlement s'effectue en espèces ou par chèques aux bureaux de COMASEL, ou par tout autre moyen de paiement mis en place. COMASEL peut mandater un agent pour l'encaissement décentralisé des factures contre reçu. Les agents chargés de la distribution et de l'encaissement des factures sont identifiables par un badge portant mention de leurs identités.

En cas de non-paiement d'une facture au plus tard à sa date limite de paiement, des frais de retard d'un montant maximum de 500 F CFA, pour chaque mois de retard, sont exigibles à compter du premier jour du mois suivant.

Si en dépit de ces dispositions, la facture n'est pas réglée dans les 60 jours suivant la date limite de paiement, COMASEL peut procéder, après interruption de la fourniture d'énergie sur les installations du Client, à la résiliation de l'abonnement concerné, sans préjudice de son droit à des poursuites contentieuses ou judiciaires et éventuellement à la dépose du kit photovoltaïque.

En cas de refus ou d'impossibilité du Client de restituer l'équipement de production mis à sa disposition, COMASEL peut, en plus des arriérés exigibles, recouvrer sa quote-part résiduelle du coût de cet équipement, conformément à l'article 33 du Contrat de Concession.

Les frais de coupure et de remise de l'électricité, doivent être réglés en même temps et en totalité avec les factures impayées majorées des frais de retard, avant le rétablissement du service. Le paiement des frais de retard est exigible, même si la fourniture d'énergie n'est pas suspendue. Les frais générés par les incidents de paiement (chèques sans provision, etc.) ainsi que ceux relatifs aux opérations bancaires (chèques déplacés, virement, etc.) sont répercutés au Client.

Tableau 3 : Etat des tarifs par niveau de service usage domestique Concession de LOUGA												
Service	Apport Initial		Composante installation à réaliser par COMASEL	Puissance souscrite	Energie (Kwh)/recharge mensuelle	Montant facture avec remboursement installation intérieure (FCFA)		Montant facture pour client réalisant son installation intérieure (FCFA)	Validité de la recharge mensuelle	Recharge supplémentaire	Montant minimal recharge supplémentaire (FCFA)	Validité recharge supplémentaire
	Client sans installation	Client réalisant son installation				Montant mensuel	Dont montant remboursement	Montant mensuel				
S1	24173	8983	5 Lampes et une prise	PS>50W	12	4354	671	3563	Deux mois après la fin du mois de la recharge	Sans limite avec un minimum de 4 Kwh	563	La fin du mois de la recharge
S2	43860	15919	7 Lampes et deux prises	50W<PS>90W	22	6870	811	5913		Sans limite avec un minimum de 7 Kwh	985	
S3	77616	29455	12 Lampes et trois prises	90W<PS>180 W	44	12066	1411	10401		Sans limite avec un minimum de 10 Kwh	1407	
S4		29314	PS>180w		67	10262			La fin du mois de la recharge	Sans limite avec un minimum de 15 Kwh	2111	Sans limite dans la durée de validité

Tableau N°4 - Etat des tarifs par niveau de service usage non domestique Concession de LOUGA												
Service	Apport Initial		Composante installation à réaliser par COMASEL	Puissance souscrite	Energie (Kwh)/recharge mensuelle	Montant facture avec remboursement installation intérieure (FCFA)		Montant facture pour client réalisant son installation intérieure (FCFA)	Validité de la recharge mensuelle	Recharge supplémentaire	Montant minimal recharge supplémentaire (FCFA)	Validité recharge supplémentaire
	Client sans installation	Client réalisant son installation				Montant mensuel	Dont montant remboursement	Montant mensuel				
S1	24078	8889	5 Lampes et une prise	PS>50W	12	4322	671	5351	Deux mois après la fin du mois de la recharge	Sans limite avec un minimum de 4 Kwh	551	La fin du mois de la recharge
S2	443684	15744	7 Lampes et deux prises	50W<PS>90W	22	6811	811	5854		Sans limite avec un minimum de 7 Kwh	1162	
S3	77283	29121	12 Lampes et trois prises	90W<PS>180 W	44	11954	1411	10282		Sans limite avec un minimum de 10 Kwh	1377	
S4		28985	PS>180w		68	10154			La fin du mois de la recharge	Sans limite avec un minimum de 15 Kwh	2066	Sans limite dans la durée de validité

N.B: Le client S4 prend en charge la réalisation de son installation intérieure, alors que les clients des services S1 à S3 peuvent opter à ce que la réalisation de leur installation intérieure soit faite par un préfinancement de COMASEL contre remboursement sur 10 ans.

5. GESTION CLIENTELE ET LES REALISATIONS PHYSIQUES

5.1. Evolution de la démarche commerciale des clients réseaux

La démarche de collecte des abonnements a évolué dans le temps. Au démarrage des activités commerciales en 2013, une grande méfiance des potentiels abonnés était notée vis-à-vis de COMASEL. Le besoin lié à l'accès à l'Electricité était grand chez les populations, mais contradictoirement l'offre COMASEL n'attirait pas. Les clients avaient une préférence pour l'offre SENELEC qu'ils connaissaient mieux et qui était le seul opérateur. Plusieurs campagnes de sensibilisation furent menées avec l'appui de l'Aser, des autorités administratives locales et des relais communautaires. Il faut rappeler aussi que les coûts de raccordement constituaient un grand frein pour l'abonnement des clients comparativement à l'offre SENELEC. En effets, les clients COMASEL avaient le choix de payer entre : 24 079 FCFA, 43 602 FCFA, 77 309 FCFA ou 28 985 FCFA selon les niveaux de service choisis respectivement entre S1, S2, S3 ou S4. A titre de comparaison, le client WOYOFAL de SENELEC s'abonne à 4 689 FCFA pour le compteur monophasé et 5 950 pour le compteur triphasé.

- De 2013 à 2017 : nos équipes commerciales sillonnaient les localités à la recherche d'abonnés. Ces derniers étaient assez méfiants et ne cachaient pas leur souhait de se voir enrôler par la SENELEC qu'ils connaissaient mieux.
- En décembre 2018, est intervenue l'harmonisation des tarifs de l'Electricité au Sénégal. L'objectif de cette harmonisation est de permettre aux ménages ruraux de payer l'électricité au même prix que les abonnés de SENELEC. Ce processus, supporté par l'Etat du Sénégal a permis l'abandon du préfinancement obligatoire des installations intérieures qui devient ainsi optionnel pour le concessionnaire. Il a aussi fixé l'application par tous les opérateurs des tarifs de l'électricité et de la redevance tableau de SENELEC, ainsi que la suppression de l'avance sur consommation pour les clients au prépaiement. (*Le manque à gagner des concessionnaires et les coûts induits sont pris en charge par l'Etat du Sénégal*). Cette harmonisation a permis de lever les barrières liées aux tarifs. Les clients S1, S2 et S3 paient désormais 1086 FCFA pour s'abonner et les clients S4 paient 6061 FCFA.

5.2. Procédure d'Abonnement des clients réseaux

La procédure démarre lorsque le client exprime soit oralement soit par écrit son souhait d'être raccordé. COMASEL consent les abonnements dans son périmètre de concession aux clients situés à moins de 45 mètres du réseau de distribution.

- La première étape de la procédure consiste à vérifier l'éligibilité et recueillir les informations utiles à la codification du client dans la base de données (identité, nombre de foyer à alimenter, recensement de ses appareils électriques, identification de sa localité et l'agence commerciale de rattachement).

- La deuxième étape consiste à faire signer au client son contrat d'abonnement et le reçu paiement des frais correspondants à son niveau de service. L'ensemble des informations recueillies du client sont saisies dans le système commercial.
- La troisième étape porte sur le branchement du client. Le branchement est fait par les équipes de COMASEL ou des sous-traitants agréés. Les branchements et autres installations font l'objet d'un PV de certification signés, dont une copie est laissée à l'abonné. Le PV est établi après la pose de compteur.
- La dernière étape consiste à la mise en service du client. La date de pose de compteur validée avec le client est la date de référence. A partir de la mise en service, le client peut effectuer ses opérations d'achat d'électricité.

5.3. Système de facturation des clients réseaux

La facturation est gérée par le système de gestion commerciale des clients basse tension à prépaiement. Ce système, peut être exploité sur l'ensemble du territoire de la région de Saint-Louis et de celle de Louga. Il est constitué autour d'une plateforme technique, caractérisée par ce qui suit :

- Architecture Client/serveur trois tiers, avec base de données centralisée au niveau du Siège à Saint-Louis ;
- Client GUI ou Web sur des Points de Vente et de Gestion (PVG) au niveau des Agences Commerciales, se connectant au Siège de COMASEL de Saint-Louis via le réseau privé virtuel ;
- Utilisation de fonctions ou de services de gestion commerciale au niveau des Points de Vente Externes (PVE), via le service SMS du réseau de télécommunication GSM public.

Le compteur de chaque client est rattaché au système commercial. Ces compteurs sont de type prépaiement monophasé et triphasé. Il s'agit d'un compteur BT statique, monobloc à prépaiement, à branchement symétrique, multi-paramètres, ayant une présentation en saillie, répondants aux spécifications fonctionnelles suivantes :

- Un design compact et robuste ;
- Compatibles à la norme STS « Standard Transfer Spécification »
- Signalisations lumineuses et sonores des seuils et alarmes ;
- Interface simple à clavier et affichage convivial ;
- Disponibilité de port standard pour la communication en local : CEI 62056-21 ;
- Haute fiabilité métrologique dans le temps ;
- Haute compatibilité électromagnétique ;

- Protection contre les surcharges avec limitation du courant I_{max} ;
- Détection des fraudes par le biais de codes d'erreurs ;
- Degré de protection IP 54.

Les compteurs statiques à prépaiement monophasés et triphasés sont équipés d'un clavier à chiffage numérique à 12 touches, avec un système de cryptage de 20 chiffres et un écran à cristaux liquides (LCD) permettant l'affichage des diverses informations à savoir :

- Totale consommée (Index) ;
- Le Solde du crédit client (en kWh ou/et en montant paramétrable) ;
- Puissance réelle (instantanée) ;
- Puissance maximale appelée ;

Les compteurs électroniques à prépaiement monophasés et triphasés sont scellés sur la face avant, à hauteur du boîtier par un scellé en plomb. Le compteur est plombé de manière à ce que les organes internes du compteur ne puissent être accessibles qu'après enlèvement du plombage.

Le compteur gère l'utilisation de l'électricité à partir d'un crédit introduit. En consommant, le compteur incrémente le total des quantités consommées et décrémente en contrepartie le solde créditeur du client et ce, en assurant un système de fonctionnement prépaiement comme suit :

- Le client fait un achat de crédit d'énergie et reçoit en contrepartie le code de sa recharge composé de 20 chiffres encryptés, par le biais d'un jeton imprimé ou donné directement par SMS
- Ce code de recharge doit être destiné exclusivement à un compteur bien précis et ne peut être utilisé ou réutilisé pour d'autres compteurs. En fait, le compteur rejette la recharge de crédit lors de la saisie erronée dudit code d'une part et en cas où le code saisi ne le concerne pas d'autre part.
- Le client saisit sur le clavier de son compteur le code figurant sur le ticket, le compteur sera alors crédité des crédits achetés suivant le mode de facturation du client.

5.4. Gestion des réclamations

Chaque abonné installé reçoit un numéro fixe sur lequel il peut appeler pour formuler des réclamations ou signaler des défauts de service. Les réclamations peuvent parfois être écrites et adressées à COMASEL. Quatre types de réclamations sont le plus souvent formulés.

- **Les réclamations d'ordre commerciale** : elles sont résolues à temps réel ou au plus dans la journée. Plus de 95% de ce type de réclamation portent sur les jetons de recharge (Code rejeté, non ou mal introduit, décalage horaire, code

invalide). Ces cas sont réglés à temps réel par l'agent commercial qui reçoit la réclamation via le téléphone ou en présentiel. Au cas où le relais du compteur est ouvert la réclamation est traitée par le Chef d'Agence directement, à partir de son habilitation dans le système commercial. C'est seulement si le Chef d'Agence est bloqué pour résoudre la réclamation, que celle-ci est portée à l'attention du Responsable Commercial chargée d'administrer le système. Dans tous les cas, COMASEL dispose de 24h pour trouver une solution à son niveau où avec l'appui avec HEXING Chine.

- **Les réclamations portant sur les poses de compteur :** COMASEL dispose d'un délai de 15 jours pour réaliser le branchement d'un abonné. Dans ces cas, la réclamation est portée au niveau de la Direction de l'Exploitation pour une prise en charge.
- **Les réclamations d'ordre technique.** Il s'agit de signalement sur les compteurs hors service ou défectueux, des problèmes de tension ou des problèmes occasionnant un mauvais service. Ces cas sont traités par l'équipe technique de l'agence dans les 24h après la déclaration d'incident ou au plus tard dans les 48h.
- Les réclamations portant sur des poteaux cassés, des lignes à terre, des postes H61 avariés sont prises en charges par le service de l'exploitation. Du fait de l'étendue des zones desservies et des difficultés dans les approvisionnements, les délais ne sont pas très souvent maîtrisés. Ces délais peuvent varier d'une semaine à deux semaines.

Le suivi des réclamations est géré au niveau de chaque agence par le responsable d'agence. Ils sont répertoriés et renseignés sur le rapport d'activités hebdomadaire transmis par les chefs d'agence à la direction d'exploitation.

Le suivi des pannes techniques des postes et lignes est renseignés sur l'état transmis à ASER.

5.5. Réalisations réseaux

Sur un objectif de 254 localités entre 2013 et 2015, COMASEL en a électrifié les 216. En 2017, un nouveau village a été électrifié, faisant passer le nombre à 217. COMASEL a réalisé dans la période 2013 à 2017, 216 km de ligne MT, 262 km de ligne BT et 149 postes MT/BT. Les données prévisionnelles étaient respectivement sur cette période de référence 293 km de ligne MT, 593 km de ligne BT et 252 postes MT/BT. Ces investissements avaient permis à COMASEL d'atteindre un potentiel de 10 756 clients raccordables sur l'objectif de 9 974 clients raccordés.

Pour une prévision globale de 9 974 clients (objectif du PPER), COMASEL Louga a contractualisé avec 11 045 clients au 31 décembre 2020, soit un taux de réalisation de 111%. Sur ce nombre de 11 045 abonnés, 10 029 abonnés sont

effectivement mis en service et de 1 016 abonnés étaient en cours de branchement pour être mis en service.

Il faut signaler aussi que le nombre de 11 045 abonnés ne tient pas comptes des 246 abonnés résiliés pour cause de cumul d'impayés.

Tableau N°5 – Réalisation des investissements dans le réseau

Années	Nombre de villages		MT en (Km)		BT en (Km)		Nombre PT		Clients			% clients R/P
	P	R	P	R	P	R	P	R	P	R	S	
2012	0	47	0	32	0	60	0	35		0	0	0%
2013	40	94	98	85	57	127	16	72	1680	0	0	0%
2014	105	118	122	103	136	153	81	87	4125	0	0	0%
2015	254	216	293	212	593	197	252	148	9974	526	504	5%
2016	254	217	293	216	593	262	252	149	9974	3886	3799	39%
2017	254	217	293	216	593	262	252	149	9974	5473	5310	55%
2018	254	217	293	216	593	262	252	159	9974	7193	6928	72%
2019	254	217	293	216	593	262	252	208	9974	8936	8702	90%
2020	254	217	293	216	593	262	252	208	9974	11045	10029	111%

Nota : l'ASER dans le cadre de ses autres programmes d'électrification a transféré 99 villages à COMASEL LOUGA pour exploitation. Ces localités ne sont pas prises en compte dans le tableau N°5. Ces localités comptent 162 KM de ligne MT et 44 KM de ligne BT. COMASEL a enregistré 3027 abonnés dans lesdites localités au 31 décembre 2020.

5.6. Réalisations solaires

Sur un objectif de 118 localités à électrifier entre 2013 et 2015, COMASEL avait recensé des clients dans 128 localités. Un nombre de 901 contrats d'abonnement ont été signés en 2015 et 309 installations réalisées.

L'introduction dans le marché, de concurrents qui proposaient des offres de moindre qualité dans notre périmètre, les fraudes sur les installations qui entraînent des décharges profondes des batteries avant terme, ont rendu inadapté la structuration de notre offre solaire. Cette situation a entraîné des impayés de 44 244 580 FCFA que les abonnés ont refusé de payer et leur résiliation d'office.

A noter aussi, que certaines localités, initialement ciblées dans les villages solaires à électrifier, ont été finalement électrifiées par le système réseau par

d'autres programmes de l'ASER. Il en est ainsi des localités situées à THIEL et à NGUENE SARR.

Une réflexion conjointe avec l'Aser est en cours pour revoir les conditions et les minimas techniques de relance de cette activité.

Tableau N°6 – Réalisation des investissements dans le solaire

Années	Nombre de villages		Nombre Abonnement		Installations Réalisées	
	P	R	P	R	P	%
2014	14	2	199	11	5	3%
2015	118	128	1852	901	292	16%
2016	118	128	1852	901	301	21%
2017	118	128	1852	901	309	21%
2018	118	128	1852	901	309	21%
2019	118	128	1852	901	309	21%
2020	118	128	1852	901	309	21%

Nota : l'ASER, dans le cadre de ses autres programmes a transféré deux mini centrales solaires en 2015 a COMASEL. Ces deux centrales ont une capacité de 15 kw triphasé avec 1.5 kAh de stockage. Les deux mini-centrales ne sont pas pris en compte dans les réalisations de COMASEL

5.7. Cas des abonnements Eclairage Public

Peu de localités rurales souscrivent à des abonnements en éclairage public. Dans notre commerciale, les abonnements EP n'ont pas une gestion particulière, ils sont considérés comme des clients S4 à usage sociaux productifs. Ces abonnements sont souscrits généralement par des responsables sociaux politiques dans les villages, la municipalité, des partenaires de la municipalité ou des associations de jeunesse, qui prennent en charge le règlement de la facture énergétique. Le constat qui a été fait pour ces villages est que la continuité de la prise en charge fait souvent défaut.

Toutes les localités réalisées par COMASEL disposent déjà de réseau pour l'éclairage public déjà fonctionnel. Mais d'après une vision populaire que se font lesdites localités, l'éclairage public doit être gratuit comme en milieu urbaine pour les usagers

De 2013 à 2017, seules 61 localités s'acquittent régulièrement de leurs paiements pour leurs abonnements en éclairage public.

6. LES INVESTISSEMENTS SUR LA PERIODE

Sur des prévisions de 9.2 milliards FCFA, COMASEL a déjà réalisé 5,6 milliards d'investissement dont les 4,3 milliards l'ont été avant la fin de l'exercice 2015.

Les investissements ont été réalisés entièrement par des sous-traitants de COMASEL sur la base d'appels d'offres.

6.1. Les investissements sur les lignes de transport et de distribution.

Comme indiqué plus haut, COMASEL a fait appel à des entreprises spécialisées pour réaliser ses infrastructures réseau. Des appels d'Offre ont été lancés en 2011, à l'issu desquels les groupements CIESEN-CIE-MALI et la Société LAMBERT SOMEK (S.L.S) furent choisies pour les travaux de construction des réseaux électriques dans le périmètre.

- La société CISEN était adjudicataire de deux lots représentant une enveloppe financière cumulée de 1,79 milliards de FCFA pour une couverture de 81 localités et la réalisation de 93 km de ligne MT, 53 postes et 113 Km de lignes BT.

Tableau N°7 : coûts de réalisation CIESEN

Consistance	Lot 1			Lot 2	
	45 localités			36 localités	
		KM	XOF	KM	XOF
Etude	Lot	53	49 118 601	40	42 145 100
Fourniture	MT	53	121 628 600	40	91 855 550
Montage	MT	53	376 899 050	40	294 711 400
Génie Civile	PT	32	1 583 000	21	1 055 000
Equipement	PT	32	36 160 000	21	23 730 000
Fourniture PT	PT	32	51 440 000	21	34 500 000
Fourniture BT	BT	65	247 437 895	49	185 835 765
Montage	BT	65	135 206 183	49	98 890 495
TOTAL			1 019 473 329		772 723 310

- La société SLS, fut adjudicataire aussi de trois lots représentant une enveloppe financière cumulée de 3,5 milliards de FCFA pour une couverture de 146 localités et la réalisation de 189 km de lignes MT, 121 postes et 205 Km de lignes BT.

Tableau N°8 : coûts de réalisation S.L.S

Consistance	Lot 3			Lot 4		Lot 5	
	47 localités			50 localités		49 localités	
		KM	XOF	KM	XOF	KM	XOF
Etude	Lot	64	53 421 790	61	51 131 380	65	60 065 260
Fourniture	MT	64	117 866 510	61	119 176 900	65	130 309 620
Montage	MT	64	518 901 560	61	486 219 380	65	532 568 770
Génie Civile	PT	40	2 763 600	35	2 418 150	46	3 178 140
Equipment	PT	40	41 644 400	35	36 438 850	46	47 891 060
Fourniture PT	PT	40	54 614 850	35	48 164 300	46	62 039 920
Fourniture BT	BT	59	231 196 140	65	255 323 080	82	323 221 000
Montage	BT	59	98 099 130	65	108 018 300	82	136 196 770
TOTAL			1 118 507 980		1 106 890 340		1 295 470 540

Nous avons toutefois constaté des écarts entre les coûts de réalisations prévisionnels et les coûts réels. Cette période avait coïncidé avec une crise mondiale qui avait eu des répercussions sur les prix des intrants au Sénégal.

Rubriques	PU Prévu	PU Réel
	XOF	XOF
Ligne MT	6 753 000	9 690 672
Poste PT	5 795 000	3 276 071
Ligne BT	4 767 000	6 183 125

6.2. Les installations intérieures et branchement réseaux

COMASEL a choisi de confier le raccordement de ses abonnés à des sous-traitants en signant avec eux en 2014 des marchés clé-en-main. Le principal prestataire était la société MATFORCE. Des retards ont été notés dans son approvisionnement en matériel d'installations intérieures, c'est l'une des raisons qui ont fait que les premiers branchements soient intervenus en 2015. COMASEL avait d'ailleurs sollicité quelques GIE locaux, ce qui avait permis de réaliser les travaux d'installations intérieures pour 1237 avant le démarrage des interventions de MATFORCE.

A relever que les coûts d'installations intérieures et de branchement réellement supportés dépassent de loin les coûts qui étaient projetés. A titre d'illustration, en 2015, le coût réel supporté pour le service S1 était de 143.000 FCFA contre 48.000 FCFA, pour le S2, COMASEL a réalisé avec des coûts unitaires par abonné de 160.000 FCFA contre 66.000 FCFA projetés. Pour le service S2, c'est 221.000 FCFA contre 111.000 FCFA projetés. Le marché Global était chiffré à 816,6 millions de FCFA pour la réalisation de 4586 Installations.

Le marché avec MATFORCE a été résilié en Août 2016 suite aux retards importants enregistrés dans le chronogramme d'installation. A la suite de la

défaillance de MATFORCE, COMASEL avait confié la suite des travaux à l'entreprise ETM SARL pour 535 millions, pour la réalisation de 4800 installations.

6.3. Les installations intérieures solaires.

Le marché n° S.CLG 001/2014 portant sur la fourniture et l'installation de 1852 systèmes photovoltaïques individuels dans la Concession de la Région de Louga, a été notifié à l'entreprise MATFORCE pour un montant global de travaux de 615 074 388 francs CFA.

Le marché a été signé avec cette entreprise le 19 Février 2014. L'Ordre de Service a été notifié à l'entreprise pour le 1er avril 2014.

L'installation des systèmes photovoltaïques a démarré pendant la dernière semaine du mois de décembre. Ce qui a permis la réalisation de 5 installations solaires par l'entreprise.

Mais il faut rappeler que la prospection faite conjointement par les équipes de MATFORCE et les nôtres ont permis de constater que les populations ciblées ont une préférence pour le réseau.

Contrairement aux réalisations dans les installations réseau, les investissements dans le solaire ont été réalisés à des coûts moindres (moins 26% pour les services S1, moins 31% pour les services S2 et moins 36% pour le service S3).

Par contre, l'accroissement des branchements frauduleux qui épuisent les batteries, les difficultés de recouvrement des créances et l'installation non régulée de producteurs concurrents ont plombé cette activité.

6.4. Autres rubriques d'investissement

- La rubrique construction regroupe les aménagements de bureau effectués au niveau de la Direction Générale et les trois agences commerciales.
- L'achat de véhicules d'exploitation au prix unitaire variant entre 11 millions de FCFA et 13 millions de FCFA. Le parc automobile comptait 7 véhicules de type Pick UP double cabine dont les 2 compléments amortis et 2 véhicules type 4x4 ont été achetés en 2018 et 2019. En 2020, deux nouveaux véhicules PU en renfort sont achetés. Il faut signaler que la concession est dans un périmètre avec très peu de routes praticables
- La rubrique informatique regroupe l'acquisition de la plateforme qui supporte le système commercial auprès de SESAM Informatique pour 113

millions de FCFA supportés avec COMASEL de Saint-Louis (soit 56 millions par concession). Ce poste enregistre aussi le système commercial pour près de 55 millions de FCFA acquis auprès de HEXING Chine. D'autres éléments tels que les ordinateurs, les imprimantes, les logiciels et similaires, figurent aussi dans ce poste.

- Le matériel de bureau regroupe aussi les mobiliers, les climatiseurs, les supports de présentation et de communication.

Sur des projections de 5,5 milliards de FCFA, COMASEL LOUGA a réalisé au 31 décembre 2017, 5,2 milliards d'investissements. 40% des investissements réalisés concernent les lignes MT, 53% les lignes BT, les installations intérieures et les branchements des abonnés, 3% pour le solaire et 4% pour le reste (équipements, aménagements et moyens mobiles).

Au 31 décembre 2020, les investissements cumulés réalisés par la concession de Louga-Linguère-Kébémér sont de 5,9 milliards de FCFA.

Tableau 9 : Comparatif des investissements prévus et réalisés entre 2012 et 2020 (en milliers de FCFA)

	2013		2014		2015		2016		2017		TOTAL		2018	2019	2020
	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL			
Production	15 130	0	16 643	0	12 104	0	0	0	0	0	43 877	0	202 700	0	0
Groupes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 420	0	0
Génie Civil	10 000	0	11 000	0	8 000	0	0	0	0	0	29 000	0	0	0	0
Stockage Combustible	5 130	0	5 643	0	4 104	0	0	0	0	0	14 877	0	179 280	0	0
Transport	663 145	814 016	1 657 862	174 432	994 717	1 053 283	0	48 453	0	0	3 315 723	2 090 185	0	0	0
Lignes MT	663 145	814 016	1 657 862	174 432	994 717	1 053 283	0	48 453	0	0	3 315 723	2 090 185	0	0	0
Distribution et raccordement	419 709	1 021 134	829 442	209 902	434 924	723 562	0	632 504	0	202 930	1 684 075	2 790 032	0	273 586	212 970
Transformateurs	92 720	235 877	376 675	49 141	162 260	199 840	0	3 276	0	0	631 655	488 135	0	25 762	35 130
Lignes de distribution	270 289	785 257	374 257	160 761	225 384	457 551	0	194 768	0	0	869 930	1 598 338	0	0	0
Branchement (raccordement)	56 700	0	78 510	0	47 280	66 170	0	434 460	0	202 930	182 490	703 560	0	247 824	177 840
Eclairage Public	6 412	0	6 224	0	3 744	689	0	729	0	1 053	16 380	2 471	0	0	0
Points EP réseau	2 914	0	2 829	0	1 702	536	0	567	0	819	7 445	1 922	0	0	0
Lampes	3 497	0	3 395	0	2 042	153	0	162	0	234	8 935	549	113 335	0	0
Systèmes Solaires	45 831	0	38 670	0	22 080	110 922	4 799	31 772	6 397	2 345	117 777	145 040	16 540	0	0
Panneau et Installation	20 966	0	29 925	0	17 069	33 682	0	12 317	0	1 042	67 959	47 041	95 087	0	0
Régulation	1 616	0	2 348	0	1 341	70 867	0	17 624	0	1 002	5 306	89 494	1 708	0	0
Batteries	4 799	0	6 397	0	3 670	6 373	4 799	1 831	6 397	301	26 062	8 505	0	0	0
Surcoût EP	18 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 450	0	0	0	0
Autres investissements	24 000	78 003	12 000	103 288	2 000	26 712	13 000	13 313	12 000	28 020	63 000	249 336	316 035	21 200	26 300
Construction bureau	10 000	37 162	0	37 162	0	0	0	0	0	0	10 000	74 324	5 438 739	0	0
Véhicules	10 000	28 020	10 000	28 020	0	14 010	10 000	0	10 000	28 020	40 000	98 070	0	18 900	20 000
Matériels informatique	3 000	611	2 000	38 106	2 000	12 702	3 000	13 313	2 000	0	12 000	64 732	0	1 800	1 800
Mobiliier bureau	1 000	12 210	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	12 210	0	500	4 500
Etude et ingenierie	58 711	0	128 042	0	73 478	0	890	0	920	0	262 042	0	0	0	0
TOTAL	1 232 937	1 913 153	2 688 883	487 622	1 543 047	1 915 167	18 689	726 772	19 317	234 348	5 502 873	5 277 064	535 275	294 786	239 270
CUMUL	1 232 937	1 913 153	3 921 821	2 400 776	5 464 867	4 315 943	5 483 556	5 042 715	5 502 873	5 277 064			535 275	5 733 525	5 972 795

7. EVOLUTION DES ABONNEMENTS ET DE LA PUISSANCE SOUSCRITES

7.1. Abonnements Réseau

Le modèle tarifaire prévoyait 9 970 abonnés à fin 2017. A la même date, COMASEL a eu à contractualiser avec 5473 abonnés au réseau (soit 55% de l'objectif). A fin décembre 2020, COMASEL a enregistré 11 045.

Les premiers abonnés ont été enrôlés en 2015. Aucun abonné n'a été contracté entre 2013 et 2014. Des facteurs liés à la mise à norme du système commercial et l'acquisition de compteurs avaient retardé les activités commerciales de la concession. Nous avons enregistré aussi des réticences des abonnés, liés aux coûts de raccordement. Une réunion avec l'ASER a eu lieu à Casablanca du 20 au 23 juillet 2015 pour étudier en autres sujets, les leviers sur lesquels il fallait intervenir pour inciter les clients à s'abonner. C'est dans ce cadre, qu'il a été convenu le principe de permettre aux clients qui viendront s'abonner jusqu'au 31 octobre 2015, de bénéficier d'un échelonnement sur une durée de 24 mois de leurs apports initiaux.

Tableau 10 : évolution des abonnements réseau

	2013		2014		2015		2016		2017		2018	2019	2020
	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	REEL	REEL	REEL
MT + DISTRIBUTION RESEAU	1680	0	4125	0	9774	526	9872	3886	9970	5473	7193	8936	11045
<i>Usagers payants D</i>	1344	0	6300	0	8480	507	8565	3822	8650	5330	6891	8634	10743
Service 1	349	0	1858	0	2168	110	2190	510	2212	586	881	1283	1750
Service 2	430	0	1056	0	1432	5	1446	12	1461	12	208	182	176
Service 3	270	0	663	0	1074	19	1085	109	1096	145	481	213	172
Service 4	242	0	2594	0	3806	373	3844	3191	3883	4587	5321	6956	8645
<i>Usagers payants SP</i>	305	0	748	0	1015	2	1025	29	1035	82	241	241	241

Service 1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	1	1	1
Service 2	112	0	275	0	373	0	377	0	380	0	0	0	0
Service 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	27	27	27
Service 4 non moteurs	120	0	295	0	400	1	404	28	408	70	212	212	212
Service 4 pompage	13	0	31	0	42	0	42	0	43	0	0	0	0
Service 4 autres moteurs	60	0	147	0	200	0	202	0	204	0	1	1	1
Usages Communautaire	84	0	206	0	279	17	282	35	285	61	61	61	61
Service 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eclairage public	84	0	206	0	279	17	282	35	285	61	61	61	61

7.2. Abonnements Solaires

Le modèle tarifaire prévoyait 1852 abonnés solaires sur la période. A fin 2017, COMASEL avait contractualisé avec 922 abonnés. Par contre, seuls 309 abonnés étaient effectivement mis en service.

A noter cependant que l'offre solaire telle que prévue dans les actes d'engagements de COMASEL ne satisfaisait pas à l'attente des abonnés. De ce fait lesdits abonnés avaient enregistré plusieurs impayés de factures qui ont mené à leur résiliation conformément au règlement de service.

Tableau 11 : évolution des abonnements solaires

	2013		2014		2015		2016		2017		2018	2019	2020	
	PRE V	RE EL	PREV	REEL	PRE V	RE EL	PRE V	RE EL	PRE V	RE EL	RE EL	RE EL	RE EL	
CLIENTS SOLAIRES	103	0	124	5	177	292	185	2	301	185	2	309	309	309
Usagers payants domestiques	28	0	124	5	177	292	177	7	206	177	7	309	309	309
Service 1	9	0	32	5	46	239	576	206	576	214	214	214	214	214
Service 2	11	0	40	0	57	18	359	30	359	30	30	30	30	30
Service 3	8	0	30	0	42	35	842	65	842	65	65	65	65	65
Service 4			22		32						0	0	0	0
Usagers payants sociaux et productifs	34	0	34	0	34	0	34	0	34	0	0	0	0	0
Service 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service 4 non moteurs	34	0	34	0	34	0	34	0	34	0	0	0	0	0
Service 4 pompage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service 4 autres moteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Usages communautaires	41	0	41	0	41	0	41	0	41	0	0	0	0	0
Service 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eclairage public	41	0	41	0	41	0	41	0	41	0	0	0	0	0

7.3. L'évolution de la puissance souscrite

Elle correspond à la puissance totale demandée par COMASEL à SENELEC pour l'alimentation de ses différents villages raccordés au réseau.

L'appel de puissance à fin 2020 s'établit à 1587 KW. Il était de 816 KW en 2017 contre une prévision de 1490 Kw, Ce retard s'explique par le nombre et le niveau de consommation des usagers.

Tableau 12 : Evolution de l'appel de puissance

APPEL DE PUISSANCE	2013		2014		2015		2016		2017		2018	2019	2020
	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	REEL
APPEL DE PUISSANCE ACHAT SENELEC + DISTRIBUTION RESEAU (kW)	486	0	1195	0	1469	308	1480	659	1490	977	2352	2952	3400
Usagers payants domestiques	211	0	520	0	709	269	713	596	716	888	2297	2855	3260
Service 1	17	0	43	0	58	6	58	26	58	29	42	54	60
Service 2	39	0	95	0	129	0	129	1	129	1	1	1	1
Service 3	58	0	143	0	193	3	193	20	193	26	28	29	29
Service 4	97	0	240	0	329	260	332	550	335	832	2226	2771	3169
Usagers payants sociaux et productifs	271	0	665	0	746	35	753	55	760	72	54	97	139
Service 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Service 2	10	0	25	0	34	0	34	0	34	0	0	0	0
Service 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	3	3
Service 4 non moteurs	48	0	119	0	0	0	0	0	0	0	52	94	136
Service 4 pompage	33	0	78	0	106	0	107	0	108	0	0	0	0
Service 4 autres moteurs	180	0	443	0	606	35	612	55	618	70	0	0	0
Usages communautaires	4	0	10	0	14	4	14	8	14	16	0	0	0
Service 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eclairage public	4	0	10	0	14	4	14	8	14	16	0	0	0
Total appel pointe	273	0	675	0	757	273	760	604	763	907	1327	1507	1711
Total appel hors pointe	213	0	521	0	712	35	719	55	727	70	91	101	124
Appel de puissance	246,033	0	607	0	712	246	719	544	727	816	1236	1406	1587

7.4. L'évolution de l'énergie consommée

COMASEL a démarré ses activités réseaux en 2015 avec une consommation de 38 MWH qui a atteint 3249 MWH en 2017. Cette consommation sera de l'ordre de 8580 MWH en 2020.

La consommation moyenne annuelle de la clientèle est définie comme le rapport entre la consommation annuelle et le nombre de clients dans la concession. Elle est passée de 0,10 MW en 2014 à 0,74 MWH en 2019.

Tableau 13 : Consommation d'électricité

CONSOMMATION TOTALE (MVA)	2013		2014		2015		2016		2017		2018	2019	2020
	P	R	P	R	P	R	P	R	P	R	PREV	REEL	REEL
Usagers payants domestiques	880	0	4591	0	2963	38	2988	573	3012	3249	4768	6389	8577
Service 1	29	0	62	0	98	9	98	95	98	241	410	539	855
Service 2	41	0	269	0	137	0	137	2	137	2	280	310	425
Service 3	70	0	302	0	232	4	232	18	232	31	210	216	240
Service 4	258	0	2276	0	878	21	887	423	896	2887	3746	5122	6768
Usagers payants sociaux et communautaires	471	0	1637	0	1585	1	1600	31	1616	80	114	201	288
Service 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Service 2	11	0	49	0	36	0	36	0	36	0	0	0	0
Service 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	8	8	9
Service 4 non moteurs	128	0	0	0	436	1	440	31	445	78	105	191	277
Service 4 pompage	47	0	206	0	153	0	154	0	156	0	0	0	0
Service 4 autres moteurs	285	0	1382	0	960	0	970	0	980	0	0	0	0
Eclairage public	10	0	45	0	33	2	33	4	33	7	8	1	1
Service 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eclairage public	10	0	45	0	33	2	33	4	33	7	8	1	1

8. LA COUVERTURE FINANCIERE DU PROJET

La couverture financière du projet est assurée par l'apport en capital de l'ONEE-BE, la participation de la SFI, les subventions de la Banque Africaine de Développement et le financement d'exploitation.

Sur un investissement global de 9,2 milliards de FCFA, nous avons réalisé près de 6,1 milliards d'investissement au 31 décembre 2020.

A noter que le plan de financement couvrait entièrement les besoins en termes d'investissement. A la date du 31 décembre 2020, 65% de taux de mobilisation des ressources étaient enregistrés.

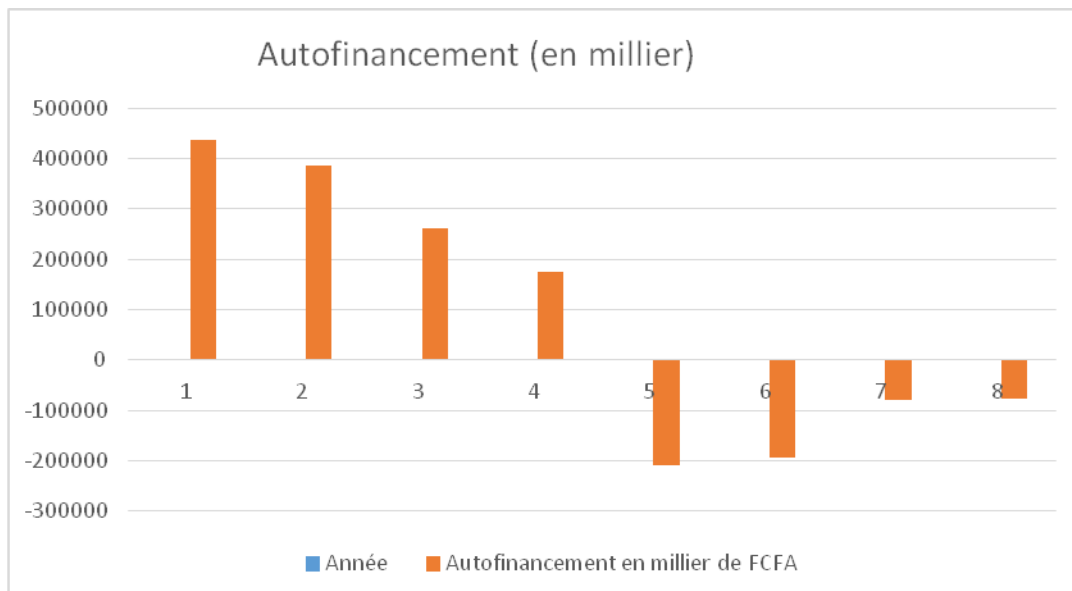
Tableau 14 : plan de financement

Composante	TOTAL prévu	TOTAL réalisé	Reste à libérer	Taux de réalisation
Apport en capital de l'ONE	1 340 070 000	1 340 070 000	0	100%
Participation de la SFI	332 920 000	332 920 000	0	100%
Agent ONEE	10 000	10 000	0	100%
Subventions BAD	7 134 268 760	5 507 483 192	1 626 785 568	77%
Autres fonds propres	335 000 000		335 000 000	0%
Autofinancement	69 000 000	69 000 000	0	100%
Total	9 211 268 760	7 249 483 192	1 961 785 568	65%

8.1. Impact du retard de démarrage dans la mobilisation du financement de l'exploitation

Les pertes cumulées de 2012 à 2015 n'avaient pas permis à l'exploitation de COMASEL de dégager un surplus monétaire. Ce n'est que durant l'exercice 2016 que la capacité d'autofinancement de l'entreprise est devenue positive.

Année	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Autofinancement en millier de FCFA	436	386	261	175	-208	-194	-78	-76
	113	797	068	700	614	392	465	714



8.2. Situation de la mobilisation de la subvention

Sur un montant de subvention de 7,1 milliards de FCFA, COMASEL a facturé pour 6,6 milliards de FCFA (soit un taux de facturation de 93%). COMASEL a reçu en paiement 5,5 milliards de FCFA.

Actuellement quatre (5) factures de subvention sont non payées pour un montant total de 1 284 501 511 FCFA (4 factures de la 3^{ème} tranche et 1 facture de retenue de garantie – voir tableau 16). La première facture date du 16 mars 2018.

Tableau 15 : La situation globale de la subvention au 31/12/2020

ETAT DE SUIVI DE LA SUBVENTION DE COMASEL LOUGA												
7 134 268 760												
Montant Subvention			7 134 268 760						Clients		11 826	
Type	Cliant Réseaux	Clients Solaire	Total Client facturé	Mtamt de chaque tranche de subv. en FCFA	Montant Facturé	Montant à payer	Solde Subvention à recevoir	RG à libérer	Date de Fature	Date réception paiement	Numéro Facture	
1ère Tranche : 30% Subvention Globale				Montant Initial 1ère Tranche 30%			2 140 280 628					
				Montant de l'avance de subv. en FCFA	2 140 280 628	2 140 280 628	0		01/11/2011	29/11/2011		
2ème Tranche 30% Subvention Globale				Montant Initial de la 2ème Tranche 30%			2 140 280 628					
	2 438		2 438	Montant décaissé 1/ 2ème tranche	441 229 240	441 229 240	1 699 051 388		22/04/2013	01/06/2013	F/00001/CLG/2013	
	2 365		2 365	Montant décaissé 2 / 2ème tranche	428 017 700	428 017 700	1 271 033 688		16/12/2013	01/01/2014	F/00002/CLG/2013	
	837		837	Montant décaissé 3 / 2ème tranche	151 480 260	151 480 260	1 119 553 428		19/04/2014	01/02/2015	F/00001/CLG/2014	
	857		857	Montant décaissé 4 / 2ème tranche	155 099 860	155 099 860	964 453 568		10/07/2015	01/09/2015	F/00001/CLG/2015	
	1 139	-	1 139	Montant décaissé 5 / 2ème tranche	206 136 220	206 136 220	758 317 348		10/07/2015	01/12/2015	F/00002/CLG/2015	
	3 129	200	3 329	Montant décaissé 6 / 2ème tranche	602 482 558	602 482 558	155 834 790		26/10/2015	01/12/2015	F/00003/CLG/2015	
		165	165	Montant à décaissé7/ 2ème tranche	29 861 856	29 861 856	125 972 934		26/06/2016	13/03/2017	F/00001/CLG/2016	
S/Total Client	10 765	365	11 130									
3ème Tranche 40% subvention Globale avec RG de 10%				Montant Initial de la 3ème Tranche 40%			2 853 707 504					
	678	200	878	Montant décaissé 1 / 3ème tranche	211 868 356	190 681 520	2 641 839 148	21 186 836	10/07/2015	01/12/2015	F/00004/CLG/2015	
	376	165	541	Montant à décaissé 2 / 3ème tranche	130 547 587	117 492 828	2 511 291 561	13 054 759	26/06/2016	12/04/2017	F/00002/CLG/2016	
	1 852		1 852	Montant à décaissé 3 / 3ème tranche	449 315 354	404 383 818	2 061 976 207	44 931 535	30/11/2016	12/04/2017	F/00003/CLG/2016	
	1 363		1 363	Montant à décaisser 4 / 3ème tranche	328 902 700	296 012 430	1 733 073 507	32 890 270	07/04/2017	30/03/2018	F/00001/CLG/2017	
	719		719	Montant à décaisser 5/ 3ème tranche	173 500 397	156 150 357	1 559 573 110	17 350 040	10/08/2017	30/03/2018	F/00002/CLG/2017	
	406		406	Montant à décaisser 6/ 3ème tranche	97 971 017	88 173 915	1 461 602 093	9 797 102	06/11/2017	04/01/2019	F/00003/CLG/2017	
	393		393	Montant à décaisser 7/ 3ème tranche	94 834 014	85 350 613	1 366 768 079	9 483 401	16/03/2018	Non payée	F/00001/CLG/2018	
	1 033		1 033	Montant à décaisser 8/ 3ème tranche	249 271 085	224 343 977	1 117 496 994	24 927 109	15/01/2019	Non payée	F/00001/CLG/2019	
	1 473		1 473	Montant à décaisser 9/ 3ème tranche	355 446 571	319 901 914	762 050 423	35 544 657	08/08/2019	Non payée	F/00002/CLG/2019	
2 835		2 835	Montant à décaisser 10/ 3ème tranche	684 104 963	615 694 467	77 945 460	68 410 496	08/08/2019	Non payée	F/00001/CLG/2020		
S/Total Client	11 128	365	11 493									
Totaux					6 930 350 366	6 652 774 161	77 945 460	277 576 204				

Tableau 16 : situation des factures impayées au 31/12/2020

Nb Clients	Rubriques	Montant Facturé	Montant à Payer	Date de dépôt	Num Fact
393	Montant à décaisser 7/ 3ème tranche	94 834 014	85 350 613	16/03/2018	F/00001/CLG/2018
1033	Montant à décaisser 8/ 3ème tranche	249 271 085	124 343 977	15/01/2019	F/00001/CLG/2019
5759	Facture RG 3ème Tranche	139 210 541	139 210 541	04/02/2019	F/002/CLG/2019
1473	Montant à décaisser 9/ 3ème tranche	355 446 571	319 901 914	08/08/2019	F/00001/CLG/2019
2835	Montant à décaisser 10/ 3ème tranche	684 104 963	615 694 467	18/12/2020	F/001/CLG/2020
Total		1 522 867 174	1 284 501 511		

9. EVOLUTION DES ACTIVITES DE 2012 à 2020

9.1. Commentaires sur les comptes d'exploitation

9.1.1. Le chiffre d'affaire

Sur la période de référence 2012 à 2020, le chiffre d'affaire projeté devrait être de 10,4 milliards. COMASEL a enregistré sur la même période un chiffre d'affaire réel de 3,8 milliards de FCFA, Soit un écart de moins 64% de l'objectif.

Tableau N° 17 : les données du Business Pal

année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	CUMUL
Facturation consommation mensuelle clients	111	615	1075	1219	1265	1317	1372	1430	1489	9894
Vente d'énergie à des systèmes tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus de mise en service	71	272	117	7	7	7	8	8	8	506
Vente autres services (PREMS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus bruts d'exploitation	182	887	1192	1226	1272	1325	1380	1438	1498	10400
Achats d'énergie (SENELEC, autres)	83	424	580	562	587	614	642	672	702	4865
Créances irrécouvrables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Reprise de subventions d'investissement	86	205	267	299	299	299	299	299	299	2351
Revenus nets	185	668	879	963	984	1010	1037	1065	1094	7884

Le chiffre d'affaire enregistré est lié à l'évolution du nombre des abonnés. Le retard enregistré dans le démarrage des activités, développé plus haut explique cette faiblesse des réalisations.

Au 31 décembre 2020, une hausse de 32% est notée par rapport à l'exercice 2019. Sur la même période le nombre d'abonnés facturés. Durant cette période, le nombre d'abonnés est passé de 8 936 à 11 045 soit une hausse de 24%. Cette hausse, en plus de celle enregistrée entre 2019 et 2018 de 24% explique la croissance notée dans ce poste.

Tableau N° 18 : Evolution du Chiffre d'Affaire

Chiffre d'affaire (en millier)	ANNEES							
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2 013
Vente marchandises	0	0	0	0	0			
Travaux et Services Vendus	1 274 181	968 275	811 468	476 659	163 608	29 462	143	0
Produits Accessoires	26 688	16 420	310	1 223	25 859	879	200	693
Chiffre d'affaire	1 300 869	984 695	811 778	477 882	189 467	30 342	343	693
Taux de croissance annuelle	32%	21%	70%	152%	524%			
Nombre Abonnés	11 045	8 936	7 193	5 473	3 886	526	0	0
Taux de croissance	24%	24%	31%	41%	639%	10%	0%	

9.1.2. Autres Produits Facturés

Il s'agit pour l'exercice 2020 :

- ✓ **Les produits exceptionnels**, sont constitués des pénalités facturées, d'indemnités d'assurance reçue, de refacturation de produits hors exploitation courante. Pour l'exercice 2020, nous comptons dans ce compte :
 - 13 millions de FCFA encaissés liés à des pénalités sur des retards de paiements appliquées aux clients, aux frais de coupure et de rétablissement, aux frais de migration de service.
 - 55 millions de FCFA liés à la facturation des cos phi de 2018, 2019 et du 1er semestre de 2020. La convention de financement et le contrat de concession mettent à la charge de l'Aser le financement de batteries condensateurs nécessaires pour compenser un facteur de puissance inférieur à 0,87 aux points de livraison à partir desquels le concessionnaire fait de la distribution.
- ✓ **La production immobilisée** : ce poste neutralise les sorties de stock mise en immobilisation (ou rattachée aux investissements). Les 86 millions constitués des compteurs et du matériel de branchement. Ce n'est pas exactement un produit facturé, mais c'est un transfert de charge.
- ✓ **Reprise de provisions** : ce poste a enregistré en 2020 la reprise en provision de 73 millions de FCFA. Cette provision était dotée en charge en 2019 pour des factures de SENELEC non reçues. Le compte a enregistré aussi cette année une reprise de provision retraite de 6,7 millions FCFA.
- ✓ **Transfert de charge** : les 9 millions de FCFA correspondent à la prime de branchement à payer aux employés et provisionnés dans le bilan de 2020. Cette prime a été rattachée aux investissements en contrepartie de ce compte de produit afin de neutraliser charge correspondante.

Tableau N° 19 : Autres Produits Facturés

Autres Produits Facturés (en millier)	ANNEES							
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2015	2015
Produits exceptionnelles	71 073	71 917	50 904	28 534	27 955	16 888	16 191	38 860
Production Immobilisée	86 470	39 014	26 569	154 415	257 669	4 930	-	-
Reprise de provisions	79 603	30 711	7 550	-	2 863	4 946	-	-
Transfert de charge	9 075	-	-	-	-	3 813	-	-
TOTAL AUTRES PRODUITS	246 220	141 642	85 022	182 949	288 487	30 576	16 191	38 860

9.1.3. Achat d'énergie auprès de la SENELEC

Les achats d'énergie sont principalement constitués de l'électricité achetée auprès de la SENELEC. COMASEL a enregistré des achats cumulés sur la période 2013 à 2017 de 251 millions de FCFA contre 1,2 milliards de FCFA projetés avec une marge de plus de 70%

Ces données sont très loin de la réalité. Le coût d'achat de l'électricité en tenant compte des pénalités et des redevances fixes est de l'ordre de 103,7 F le kWh en moyenne sur la période. Les marges dégagées sur l'achat d'énergie tournent en moyenne à 48%

A noter que durant cette période, la SENELEC ne faisait pas des relèves régulières sur les compteurs COMASEL. C'est quasiment à compter de fin 2016 que la SENELEC a commencé à régulariser cette situation. COMASEL ne constituait pas de provisions pour les factures non reçues.

Tableau N°20 : Achats d'Énergie et Autres

Achats et Charges	ANNEES							
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Achats fournitures d'Énergie	802 399	526 281	295 217	191 683	244 882	189 700	29	-
Autres achats	33 296	20 521	18 823	15 337	25 286	11 984	7 017	4 850
Transport	1 088	12 758	12 083	9 606	7 970	5 464	10 464	24 899
Services extérieurs	97 991	121 735	99 967	55 642	56 350	88 648	29 296	31 125
Impôts et taxes	7 489	50 224	4 597	2 387	5 609	5 554	25 697	1 459
Autres charges	1 090	32 622	103 127	44	260	5	64	1
Charges de personnel	154 778	162 416	206 849	161 607	165 199	140 444	129 318	54 866
Total	1 098 132	926 556	740 662	436 306	505 555	441 800	201 886	117 200

Explications de quelques évolutions entre 2019 et 2020

✓ **Les dépenses de transport :**

Ce poste passe de 12,5 millions en 2019 à 1 millions en 2020. Les dépenses de transport étaient budgétisées pour 9,6 millions de FCFA. La pandémie de la COVID 19 a eu l'effet de limiter les voyages et les déplacements.

✓ **Les Services Extérieurs**

○ **Les dépenses de location :** ce poste n'a pas connu de variation. Pour des prévisions de 12 millions en 2020, les dépenses réelles sont arrêtées à 11,9 millions de FCFA. Pour rappel, en 2019 les dépenses de ce poste étaient de 11,6 millions de FCFA.

○ **Les dépenses en entretien et réparation :** le poste une forte hausse. Il passe de 22,7 millions de FCFA en 2019 à 35 millions en 2020 pour un budget de 22 millions de FCFA. Les dépenses liées à l'entretien et les réparations du parc automobile ont connu une hausse de plus de 100%. De 2,6 millions en 2019, les dépenses de ce poste sont passées à 5,6 millions. Il en a eu de même des dépenses de maintenance du réseau électrique qui passent de 20 à 29 millions de FCFA entre 2019 et 2020.

○ **Les autres prestations extérieures :** ce poste regroupe les rubriques de dépenses liées à l'assurance, les frais de télécommunication, les frais bancaires, les honoraires, et les frais de mission et de réception. Les prévisions de dépenses en 2020 étaient de 67 millions de FCFA contre des

dépenses réelles de 52 millions de FCFA. En 2019, le poste avait enregistré des dépenses de 75 millions de FCFA.

- **Les dépenses d'assurance** ont connu une hausse de 34% avec l'acquisition de deux nouveaux véhicules et l'évolution du nombre d'adhérents dans l'assurance maladie. Pour un budget de 10 millions, les dépenses en 2020 étaient 13,6 millions de FCFA contre 10 millions en 2019.

- **Les frais de télécommunication**, étaient budgétisés à 6,4 millions en 2020. Les dépenses réelles sont arrêtées à 4,8 millions en 2020 contre 5,9 millions en 2019.

- **Les frais bancaires** sont passés de 2,4 millions à 4,6 millions de FCFA entre 2019 et 2020. La hausse de ces frais s'explique par les 2,6 millions supportés dans le virement lié à l'achat des actions que la SFI détenait dans COMASEL de Saint-Louis.

- **Les dépenses d'honoraires et personnel extérieur** ont connu une baisse entre 2019 et 2020 de 22%. Elles passent de 59 millions à 33 millions de FCFA pour des dépenses prévisionnelles de 50 millions de FCFA. Les honoraires sont constituées de l'assistance juridique du cabinet HOUADA pour 4 millions, de KPMG pour le commissariat pour 6 millions, de 3 millions pour ALLIANTIS Maroc et de 9,7 millions pour le personnel extérieurs (Gardiennage, femmes de ménages et assimilés).

- **Les dépenses de frais de mission et de réception** ont aussi connu une baisse entre les exercices 2019 et 2020. De 17 millions de FCFA en 2019, le poste est passé à 5,6 millions en 2020 pour des prévisions de 15 millions de FCFA. La COVID 19 avait favorisé le télétravail, ce qui a considérablement limité les déplacements et les regroupements.

- ✓ **Les dépenses d'impôt et de taxes**

Pour un budget de près de 10 millions de FCFA en 2020, les dépenses effectives sont arrêtées à 7,4 millions contre 50 millions en 2019. Pour rappel, le montant de 2019 était lié principalement au contrôle fiscal qui a eu lieu durant cette année.

9.1.4. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (autre que les frais du personnel) sur la période prévisionnelle 2013 à 2017 étaient dans le modèle arrêté à 68 millions de FCFA. COMASEL a supporté sur la même période 429 millions de charge d'exploitation.

Ces charges sont composées des achats de consommables (eau, carburants, fournitures de bureau etc), des dépenses de transport, des services extérieurs, des impôts et taxes supportés et quelques aléas (pertes sur créances).

Tableau N°21 : Autres Rubriques de charges

Rubriques	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel
Fournitures non stock. Eau	368	769	635	277	225	225	320	160
Fournitures non stock. Electricité	4 842	3 587	6 241	6 143	4 213	4 213	779	673
Fournitures non stock Carburant	13 787	11 688	8 000	5 773	7 228	7 228	5 175	2 869
Fournitures non stock. Entretien	4 054	122	370	279	237	237	20	334
Fournitures non stock. Bureau	3 344	2 940	2 111	1 795	1 864	1 864	477	614
Achats petit matériel et outillage	5 046	6	141	85	126	126	184	208
Achats études et presta de services	1 855	1 407	1 323	740	162	162	58	38
Achats non stockables	33 296	20 519	18 821	15 092	14 055	14 055	7 013	4 896

Explication des variations entre 2019 et 2020 :

Les dépenses de ce poste passent de 20 millions de FCFA à 33 millions de FCFA, soit une hausse de 62 % entre 2019 et 2020. Le poste était budgétisé pour 34 millions FCFA. Le poste regroupe les dépenses en eau, électricité, carburant, fournitures de bureau et consommables, produits d'entretien, et le petit matériel et les outillages.

Les postes qui ont connu des hausses significatives sont :

- Les dépenses en électricité avec une hausse de 35%, due en partie à l'augmentation de 10% appliquée par la SENELEC sur les factures de 2020, et l'agence de Louga avec un niveau de consommation supérieur à 2019.
- Les dépenses de carburant hausse ont connu une hausse de 28% par rapport à 2019. Le poste passe de 11,6 millions à 13,7 millions. Le budget en 2020 était arrêté à 15 millions de FCFA.
- Les dépenses en produits d'entretien passent de 122 milles FCFA à 4 millions de FCFA entre 2019 et 2020. Cette hausse s'explique par les achats de masques, gels hydro alcoolique et autres matériel de protection contre la COVID 19.
- Les dépenses de fournitures de bureau ont connu une hausse de 14%. Elles passent de 2,9 millions en 2019 à 3,3 millions en 2020. Cette hausse s'explique pour l'augmentation du volume d'utilisation de la papeterie qui suit l'évolution de la clientèle.
- Le poste achat d'outillage qui n'avait pas enregistré d'opérations en 2019 est passé en 2020 à 5 millions de FCFA. Le stock d'outillage a été fortement renforcé durant l'exercice 2020.

9.1.5. Les charges du personnel

La masse salariale prévisionnelle sur la période de référence était projetée à 433 millions (pour 38 employés) contre 651 millions réellement supportés (pour 21

employés). Il faut relever que le modèle n'a réellement pas tenu compte de la pratique salariale dans le secteur, et même des niveaux de rémunération moyens d'un salarié au Sénégal.

Tableau 22 : évolution des effectifs et charges du Personnel

Masse Salariale	2013		2014		2015		2016		2017		2018	2019	2020
	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	REEL
Gestion	37 100 000	51 012 000	37 100 000	123 971 155	37 100 000	126 411 215	37 100 000	133 805 427	37 100 000	129 103 946	171 268 890	127 286 200	127 615 602
Directeur	11 900 000	0	11 900 000	31 426 015	11 900 000	31 493 222	11 900 000	60 513 628	11 900 000	62 986 444	80 236 450	62 315 400	55 221 620
Responsable commercial	8 400 000	36 687 220	8 400 000	60 606 180	8 400 000	60 606 180	8 400 000	32 638 960	8 400 000	31 396 642	38 266 500	23 486 786	22 450 000
Responsable technique	8 400 000	14 324 780	8 400 000	18 100 647	8 400 000	18 100 181	8 400 000	18 100 181	8 400 000	12 864 180	19 742 790	13 550 484	18 550 482
Gestionnaire comptable	5 600 000	0	5 600 000	11 625 504	5 600 000	11 741 759	5 600 000	15 670 398	5 600 000	14 767 320	20 972 730	14 520 130	15 566 000
agents facturier-recouvrement	2 800 000	0	2 800 000	2 212 809	2 800 000	4 469 874	2 800 000	6 882 260	2 800 000	7 089 360	12 050 400	13 413 400	15 827 500
											0	0	0
Appui	24 150 000	0	24 150 000	0	26 250 000	0	26 250 000	4 578 000	26 250 000	4 578 000	5 588 375	5 160 000	5 481 198
Secrétaire - nombre	4 200 000	0	4 200 000	0	4 200 000	0	4 200 000	0	4 200 000	0	0	0	0
Chauffeurs	4 200 000	0	4 200 000	0	6 300 000	0	6 300 000	0	6 300 000	0	0	0	0
Gardiens	15 750 000	0	15 750 000	0	15 750 000	0	15 750 000	4 578 000	15 750 000	4 578 000	5 588 375	5 160 000	5 481 198
											0	0	0
Exploitation	14 000 000	3 854 000	24 500 000	5 347 300	30 800 000	14 033 004	30 800 000	26 615 370	30 800 000	27 925 054	29 991 734	29 969 800	34 014 583
Superviseurs	5 600 000	1 493 300	5 600 000	2 986 600	5 600 000	4 484 805	5 600 000	14 880 121	5 600 000	13 514 000	13 384 583	12 500 000	13 025 000
agents locaux	8 400 000	2 360 700	18 900 000	2 360 700	25 200 000	9 548 199	25 200 000	11 935 249	25 200 000	14 411 054	16 607 151	17 469 800	20 989 583
											0	0	0
TOTAL	75 250 000	54 866 000	85 750 000	129 318 455	94 150 000	140 444 220	94 150 000	165 198 797	94 150 000	161 607 000	206 849 000	162 416 000	167 111 383

9.1.6. Le Résultat

Le résultat sur la période (2013-2017) affiche une perte cumulée de 515 millions de FCFA. Les pertes de démarrage en 2012 étaient déjà à 89 millions de FCFA.

9.2. Commentaires sur les comptes de bilan de 2009 à 2020

9.2.1. Les actifs immobilisés

Pour des prévisions totales de 9,211 milliards de FCFA, COMASEL a réalisé les investissements à hauteur de 6,1 milliards de FCFA. Soit une part relative de 66 % du total des investissements prévus.

Au 31 décembre 2020, l'actif immobilisé net se chiffre à 4,7 milliards de FCFA contre 5,4 milliards dans le BP. COMASEL a réalisé tous les investissements nécessaires, ce qui a permis de dépasser le nombre de clients raccordables contractuels.

9.2.2. Les actifs circulants

Les actifs circulants de 1,3 milliards CFA sont essentiellement constitués, de stocks de compteurs et de matériel de branchement pour 104 millions de FCFA et des créances liées aux subventions et de la compensation tarifaire non payées pour 1,1 milliards de FCFA.

COMASEL a aussi 152 millions de FCFA de TVA à déduire. Ce montant résulte principalement de l'application par SENELEC d'une TVA de 18% sur toutes ses factures. Une bonne partie du Chiffre d'Affaire de COMASEL facturé aux clients

est exonérée de TVA du fait qu'ils sont dans la tranche sociale. Cette situation impacte négativement sur l'équilibre financier des concessionnaires d'électrification rurales.

9.2.3. La trésorerie

La trésorerie affiche au 31 décembre 2020 un solde positif de 1,4 milliards de FCFA (à noter qu'il y'avait des dettes à payer de 735 millions, principalement des factures de SENELEC). Le BP avait prévu sur la même période un solde de trésorerie positive de 758 millions de FCFA.

Tableau 23 : charges d'exploitation

COUITS D'EXPLOITATION (en milliers de FCFA)	2013		2014		2015		2016		2017		2018	2019	2020
	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	REEL	REEL	REEL
Achats d'énergie électrique	94 219	0	232 198	0	317 388	18 477	319 987	32 911	322 612	199 881	380 217	499 785	650 000
Achats Senelec	94 219	0	232 198	0	317 388	18 477	319 987	32 911	322 612	199 881	380 217	499 785	650 000
Autres Achats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats combustible	32 823	0	61 861	0	80 592	0	46 390	0	46 758	0	0	0	0
Achats combustible	32 823	0	61 861	0	80 592	0	46 390	0	46 758	0	0	0	0
Autres Consommations production	1 641	0	3 093	0	4 030	0	2 320	0	2 338	0	0	0	0
Autres Consommations production	1 641	0	3 093	0	4 030	0	2 320	0	2 338	0	0	0	0
Pièces et consommables	4 348	10 211	23 021	12 310	29 590	19 546	36 825	25 871	43 151	27 900	29 303	38 678	30 000
Production	151	0	318	0	439	0	439	0	439	0	0	0	0
Distribution	4 197	10 211	22 703	12 310	29 151	19 546	36 387	25 871	42 712	27 900	29 303	38 678	30 000
Dépenses personnel	75 250	54 866	85 750	129 318	94 150	140 444	94 150	165 199	94 150	161 607	206 848	162 416	153 776
Personnel de gestion	37 100	51 012	37 100	123 971	37 100	126 411	37 100	133 805	37 100	129 104	171 269	127 286	116 616
Personnel d'appui	24 150	0	24 150	0	26 250	0	26 250	4 578	26 250	4 578	5 588	5 160	5 481
Personnel d'exploitation	14 000	3 854	24 500	5 347	30 800	14 033	30 800	26 815	30 800	27 925	29 992	29 970	31 679
Autres coûts de fonctionnement	8 467	56 281	14 203	65 062	15 587	105 307	15 346	91 616	15 108	111 279	124 293	225 677	35 588
Frais véhicules	2 800	6 095	5 600	17 288	5 600	6 844	5 600	11 148	5 600	43 738	10 521	14 370	18 228
Carburant	2 500	5 738	5 000	11 532	5 000	5 175	5 000	6 057	5 000	28 863	8 000	11 687	11 665
Maintenance	300	357	600	5 756	600	1 669	600	5 091	600	14 875	2 521	2 683	6 563
Autres frais généraux	5 667	50 186	8 603	47 774	9 987	98 462	9 746	80 468	9 508	67 541	95 646	190 668	15 665
Consommables bureau, téléphone, etc	2 000	5 808	2 000	7 611	2 000	23 948	2 000	23 195	2 000	13 903	10 845	8 844	15 665
Formation et autres	2 000	39 168	2 000	5 822	2 000	20 823	2 000	24 430	2 000	22 442	21 466	25 487	21 242
Honoraires de gestion	0	0	0	8 355	0	11 146	0	9 097	0	8 002	52 689	96 120	63 086
Assurance	1 667	3 267	4 603	4 073	5 987	6 450	5 746	8 062	5 508	8 311	6 048	10 194	13 663
Fiscalité	0	1 944	0	21 912	0	36 095	0	15 684	0	14 883	4 598	50 223	7 489
Redevances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aléas	423	2 814	710	3 253	779	5 265	767	4 581	755	5 564	18 126	1 621	1 090
Aléas	423	2 814	710	3 253	779	5 265	767	4 581	755	5 564	18 126	1 621	1 090
TOTAL	212 824	113 961	397 816	197 633	512 526	269 493	478 960	294 307	481 721	478 331	729 484	889 499	840 454

Tableau N°24 – Evolutions comptes d'Exploitation 2012-2020

COMASEL LOUGA									
COMPTE DE RESULTAT 2012 a 2020									
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Taux facturés	1 274 180 606	968 275 300	811 468 245	476 659 023	163 607 613	29 462 328	142 867	0	0
Produits Accessoires	26 688 415	16 419 986	310 054	1 222 826	25 859 242	879 364	200 000	693 220	0
Chiffre d'affaire	1 300 869 021	984 695 286	811 778 299	477 881 849	189 466 855	30 341 692	342 867	693 220	0
Autres produits	71 072 730	71 916 629	50 903 503	28 533 581	27 954 961	16 887 868	16 190 643	38 859 577	9 302 750
Production Immobilisée	86 469 917	39 014 352	26 568 797	154 415 256	257 668 960	4 929 555			
Reprise de provisions & Trf charges	79 602 766	30 710 907	7 550 131		2 863 213	4 945 716			
Transfert de charge	9 075 000	0	0	0	0	3 812 800			41 752 458
TOTAL PRODUITS	1 547 089 434	1 126 337 174	896 800 730	660 830 686	477 953 989	60 917 631	16 533 510	39 552 797	51 055 208
Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge brute sur marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de matières & fournitures	-802 399 204	-526 281 493	-295 216 770	-191 682 516	-244 882 041	-189 700 094	-28 792	0	0
Variations de stocks	-113 146 337	-28 514 354	-29 303 687	-154 415 256	-36 232 903	172 489 273	0	0	0
Marge brute sur matières	471 793 397	468 913 791	513 826 639	286 193 333	166 020 871	18 060 426	314 075	693 220	0
Autres achats	-33 296 379	-20 520 558	-18 822 752	-15 336 942	-25 285 935	-11 984 489	-7 017 415	-4 850 365	-2 675 871
Transport	-1 087 945	-12 757 843	-12 082 800	-9 606 200	-7 969 500	-5 464 060	-10 464 383	-24 898 880	-1 213 320
Services extérieurs	-97 991 178	-121 734 946	-99 966 954	-55 642 363	-56 349 798	-88 648 043	-29 296 433	-31 124 564	-54 012 576
Impôts et taxes	-7 489 215	-50 223 715	-4 597 490	-2 387 255	-5 609 070	-5 554 010	-25 697 049	-1 458 519	-34 352 822
Autres charges	-1 090 000	-32 621 537	-103 126 573	-44 210	-260 000	-4 959	-63 947	-1 045	-64 571
Valeur ajoutée	401 911 410	302 971 821	326 133 573	231 715 944	98 501 529	-76 707 267	-56 034 509	-22 780 576	-83 016 410
Charges de personnel	-167 111 383	-162 416 372	-206 848 646	-161 606 934	-165 198 797	-140 444 487	-129 318 455	-54 866 178	-34 178 728
Excédent brut d'exploitation	234 800 027	140 555 449	119 284 927	70 109 010	-66 697 268	-217 151 754	-185 352 964	-77 646 754	-117 195 138
Amortissements & provisions	-307 766 213	-227 581 727	-223 425 032	-209 317 491	-199 868 955	-20 535 628	-17 624 288	-15 463 808	-11 897 045
Provisions	0	-17 684 867	-12 865 079	-7 550 131					
TOTAL CHARGES	-1 531 377 854	-1 200 337 412	-1 006 255 783	-807 589 298	-741 656 999	-289 846 497	-219 510 762	-132 663 359	-138 394 933
Reprise de subvention et prov	224 196 210	204 233 771	187 591 468	186 765 420	238 888 997	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	239 907 790	130 233 533	78 136 415	40 006 808	-24 814 013	-228 928 866	-202 977 252	-93 110 562	-87 339 725
Bénéfices financiers	67 705 848	66 242 648	75 258 098	6 577 328	2 031 578	456 810	5 550	0	0
Frais financiers	-14 314 348	-706 528	-523 770	0	-439 792	-177 836	0	-318 707	-771 151
Dotations aux amort. et aux provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat financier	53 391 499	65 536 121	74 734 329	6 577 323	1 591 786	278 978	5 559	-318 707	-771 151
Résultat des activités ordinaires	293 299 289	195 769 654	-34 720 724	-140 181 289	-23 222 227	-228 649 888	-202 971 693	-93 429 269	-88 110 876
Valeur cpble de cession d'immo	-8 653 987	0	0	0	0	0	-8 544 178	0	0
Produits de cession d'immo	1 906 779	0	1 694 915	0	0	0	0	0	0
Produits HAO	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat HAO	-6 747 208	0	189 286 383	186 765 420	0	0	-8 544 178	0	0
Impôt sur le résultat	-35 641 019	-4 923 476	-4 058 892	-2 383 295	-947 000	-500 000	-500 000	-500 000	-500 000
Résultat net de l'exercice	250 911 062	190 846 178	150 506 767	44 200 836	-24 169 227	-229 149 888	-212 015 871	-93 929 269	-88 610 876

Tableau N°25 : Evolution Compte de bilan 2013 à 2020

BILANS 2013 - 2020																	
ACTIF NET									PASSIF								
Libellés	2 020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	Libellés	2 020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Charges immobilisées		0	0	2 904 292	3 850 363	12 057 823	16 700 862	25 051 474	Capital	1 673 000 000	1 673 000 000	1 673 000 000	1 444 130 000	1 444 130 000	1 340 070 000	418 250 000	418 250 000
Brevet Licence, droit et logiciel	4 341 936 306	4 443 274 540	4 421 844 899	3 342 996 932	13 628 062	15 046 482	11 865 071	12 473 471	Primes et réserves à RAN	-262 728 769	-453 574 947	-404 061 714	-648 282 550	-424 112 869	-394 963 101	-182 540 145	-88 610 876
Installation et Aménagement	3 322 331	32 467 584	20 334 653	1 100 962 463	4 160 652 763	3 737 367 634	1 830 183 411	1 566 421 310	Résultat net	250 911 082	190 846 178	150 506 767	44 200 836	-24 169 227	-229 149 888	-212 422 956	-93 929 269
Matériels	119 054 028	104 279 789	103 775 207	55 921 855	33 182 392	43 529 810	24 486 488	38 769 627	Subvention	5 954 761 100	5 494 849 947	5 094 365 462	5 187 122 916	4 138 869 830	4 315 266 060	3 009 366 568	2 561 981 866
Avance et Acompte sur Immobilis	174 914 067	119 598 335	273 336 826	291 772 304	382 793 512	356 337 734	881 979 357	676 195 537	Emprunt et dettes financières diverses	103 381 696	106 284 407	109 071 038	111 228 485	73 321 747	29 671 018	44 508	
Autres immob financières	287 683 747	33 218 179	28 839 177	115 611 969	111 301 694	60 759 657	4 857 733	567 164	Provisions fin pour risq et charges	10 234 561	6 765 953	5 366 981	3 046 834	992 330	2 863 213	2 363 153	1 328 737
Total actif immobilisé	4 926 920 499	4 732 838 427	4 848 130 762	4 909 789 805	4 685 408 786	4 225 099 220	2 770 073 042	2 348 478 583	Total ressources stables	7 729 559 650	7 018 170 938	6 428 228 534	6 141 446 521	5 039 031 691	5 063 757 302	3 035 091 128	2 818 420 460
Stocks	25 424 134	19 764 964	48 279 318	74 500 098	136 256 370	172 489 273	0	0	Clients, avances reçues	20 013 916	561 338	10 980 280	898 392	2 982 970	13 540 701	0	0
Fournisseurs Avances versées	24 854 113	0			70 000	52 728 714	0	0	Fournisseurs d'exploitation	782 750 343	516 869 965	212 522 100	203 161 662	63 032 292	727 774 931	107 183 884	337 733 821
Clients et Autres créances	2 449 393 489	1 370 461 341	606 727 727	801 307 067	153 787 335	72 005 628	10 845 266	12 629 203	Dettes fiscales, sociales & Autres	278 795 453	218 129 508	209 333 588	229 180 553	219 798 941	236 666 535	194 999 260	145 761 040
Total actif circulant	2 499 671 736	1 393 226 305	655 007 045	905 807 165	290 043 705	244 565 101	63 573 980	12 629 203	Total passif circulant	1 061 559 712	735 900 811	432 635 966	433 220 607	285 614 203	977 982 167	292 183 144	493 494 661
Valeurs à encaisser	0	0	0	0	0	0	0	0	Banques crédits Tréso & d'escompte	0	0	0	0	0	0	0	0
Banques & Caisses	1 384 527 127	1 627 687 017	1 387 407 572	772 236 630	319 393 403	1 572 075 148	493 627 250	940 807 535	Banques découverts	0	0	29 480 877	13 166 472	0	0	0	0
Total trésorerie actif	1 384 527 127	1 627 687 017	1 387 407 572	772 236 630	319 393 403	1 572 075 148	493 627 250	940 807 535	Total trésorerie passif	0	0	29 480 877	13 166 472	0	0	0	0
Ecart de Conversion Actif	0	0	0	0	0	0	0	0	Ecart de Conversion Passif	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	8 811 119 362	7 753 751 749	6 890 545 379	6 587 833 600	5 294 845 894	6 041 739 469	3 327 274 272	3 301 915 321	TOTAL PASSIF	8 811 119 362	7 753 751 749	6 890 545 379	6 587 833 600	5 294 845 894	6 041 739 469	3 327 274 272	3 301 915 321